

Policy Paper n°21

Le pardon et la promesse

Pour une approche plus régionale de la question
des Balkans par l'Union européenne

Bertrand de Largentaye

Tamara Buschek

Fabien Dupuis

Bertrand de Largentaye

Après avoir reçu une formation commerciale, économique et administrative, Bertrand Rioust de Largentaye est nommé administrateur civil au ministère de l'agriculture en 1973, où il exerce notamment la fonction de rapporteur d'une commission de réforme de l'enseignement vétérinaire. Il quitte ce ministère pour la direction des relations économiques extérieures en 1977. Il occupe successivement des postes à Madrid, au Caire, à Paris (chef du bureau de la politique commerciale communautaire). Il fut conseiller économique et commercial auprès de l'ambassade de France à Belgrade de 1985 à 1988. Il entre à la direction des affaires monétaires de la Commission européenne en 1989, et est associé aux débuts du programme PHARE. De 1991 à 1996 il participe aux travaux de la Conférence Internationale sur l'ex-Yougoslavie.

Il est l'auteur d'un rapport sur le programme Tacis et la privatisation, publié en 1998. De 1998 à 2000 il fait partie du centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères et exerce la fonction de rapporteur d'un groupe créé par le commissariat général du plan pour examiner l'avenir des relations extérieures de l'Union européenne.

ASSISTANTS DE RECHERCHE

Fabien Dupuis

Diplômé en économie et relations internationales de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), Fabien Dupuis est étudiant en Master Sciences politiques à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il a choisi comme thèmes de recherche : « *La marchandisation de l'eau comme mode de gestion d'une ressource rare ?* » et « *L'Eau, enjeu majeur pour la Turquie, la Syrie et l'Irak* »

Tamara Buschek

Tamara Buschek a obtenu le grade de « magistra juris » à l'Université de Graz (Autriche) en 2003, après des études spécialisées en droit européen et international. Après avoir obtenu en 2000 une bourse de mérite de la Chambre de Commerce pour réaliser un stage à l'Ambassade d'Autriche à Londres, elle effectue en 2001 des recherches à la London School of Economics pour son mémoire en droit pénal « *The Prevention of Sexual Child Abuse – Austria/Great Britain* ». De 2001 à 2002, elle étudie le droit européen et administratif à Paris dans le cadre d'une année Erasmus. Tamara Buschek est quadrilingue (Allemand, Bulgare, Anglais, Français).

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

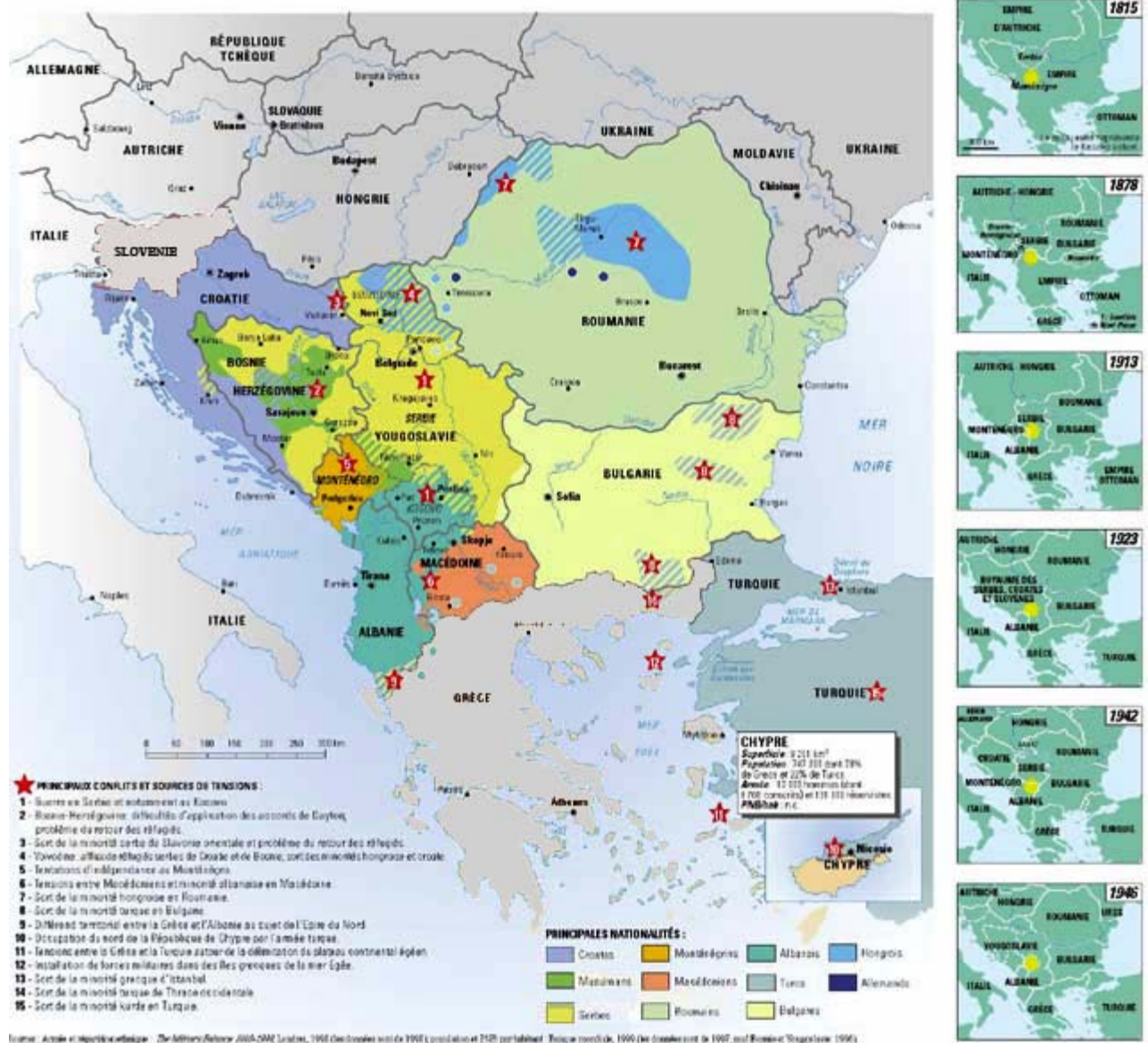
Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

Notre Europe prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.

Table des matières

Cartes	p.1
Introduction	p.3
1 État des lieux	p.6
<hr/>	
2 Les éléments d'une politique régionale pour les Balkans occidentaux	p.10
<hr/>	
3 Recommandations pratiques	p.17
<hr/>	
Conclusion	p.20
<hr/>	
Annexes	p.21
<hr/>	
Annexe 1 : L'UE et les pays des Balkans	p.21
Annexe 2 : Situation des réfugiés et personnes déplacées dans les Balkans occidentaux	p.26
Annexe 3 : La lutte contre la corruption dans les Balkans occidentaux	p.37
Annexe 4 : La criminalité organisée	p.39
Annexe 5 : CARDS, SAPARD et IPSA	p.41
Annexe 6 : Indicateurs économiques et sociaux	p.43
Annexe 7 : Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud Est (PSESE)	p.48
Annexe 8 : Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie Herzégovine	p.49
Annexe 9 : Déclaration du Groupe de Contact sur le statut futur du Kosovo	p.50
Annexe 10 : Communication des ministres des affaires étrangères après la réunion informelle tenue à Salzbourg	p.51
Annexe 11 : Stratégie de la Commission pour les Balkans (27 janvier 2006)	p.52
Annexe 12 : Chronologie	p.54
Bibliographie	p.59

Carte des Balkans¹



¹ The road to stability and prosperity in South Eastern Europe (A regional strategy paper), La Banque Mondiale, Washington DC, USA, mars 2000, p 171

Répartition ethnique des populations dans les Balkans²



Roberto GIMENO, Patrice MITRANO, mai 2003

² www.ladocumentationfrancaise.fr

Introduction

Dix ans après Dayton, six ans après l'intervention de l'OTAN pour mettre fin aux violences au Kosovo, les guerres de succession yougoslaves paraissent bien terminées, mais la succession yougoslave elle-même reste en un sens toujours ouverte. Un référendum doit se tenir le 21 mai 2006 au Monténégro sur le maintien ou non de l'union avec la Serbie. Le statut final du Kosovo n'est pas encore arrêté, même si tout porte à croire qu'il entérinera la dissolution du lien avec la Serbie. Les peuples identifiés par les trois grandes confessions de Bosnie-Herzégovine ne sont pas près de se réconcilier. Les procédures engagées devant le tribunal de La Haye contre les criminels de guerre présumés sont loin d'avoir toutes abouti. Le référendum au Monténégro pourrait donner lieu à une nouvelle manifestation d'un phénomène reconnu et identifié par un journaliste britannique il y a quinze ans. Edward Mortimer parlait du magnétisme destructeur de la Communauté pour signifier que l'attraction exercée par Bruxelles sur la Slovénie et même sur la Croatie avait conduit ces deux républiques à considérer le reste de la fédération comme un fardeau et l'indépendance comme une occasion de se rapprocher plus rapidement des institutions européennes. Ce même argument jouera le 21 mai en faveur de l'indépendance complète du Monténégro, compte tenu de l'état de la relation entre l'Union et Belgrade.

Pour l'Union européenne, principal partenaire politique, économique et commercial des pays des Balkans occidentaux, le moment est venu de faire le point³. L'Autriche préside le Conseil et a toujours porté un intérêt marqué aux relations balkaniques. Par ailleurs le processus de désintégration auquel nous avons assisté depuis quinze ans touche à sa fin : on imagine mal de nouvelles sécessions après la détermination des statuts futurs du Monténégro (référendum le 21 mai 2006) et du Kosovo encore que la possibilité d'une partition de la Bosnie Herzégovine ne puisse être complètement écartée ni même celle de la Macédoine. La balkanisation des Balkans occidentaux se prête déjà aisément à la caricature mais le pendule est probablement en fin de course et l'amorce de son retour devrait correspondre à l'avènement d'une phase de renforcement de la coopération, pouvant aller jusqu'à certaines formes d'intégration sans qu'il soit question pour autant de revenir aux structures de l'ancienne Yougoslavie : le tout est de savoir comment donner à ce mouvement la trajectoire qu'il convient. Après avoir donné libre cours à des forces centrifuges, il est temps de mettre en jeu des forces centripètes.

L'Europe dispose d'un atout incomparable, la perspective de l'adhésion, ouverte par le Conseil européen de Salonique de 2003. La voie est toute tracée et elle comporte trois étapes, les accords de stabilisation et d'association, la reconnaissance du statut de candidat et enfin les négociations d'adhésion proprement dites. C'est une perspective unificatrice qui donne à l'UE le

³ Cf. Annexe 1

pouvoir de peser sur le choix des grandes orientations des politiques intérieures et extérieures de ses partenaires balkaniques. L'actualité laisse penser que l'Union européenne n'a pas toujours usé de ce levier comme elle aurait pu le faire et qu'elle a déjà laissé passer plusieurs occasions d'agir qui ne se représenteront peut-être plus. Le pacte de stabilité en Europe, signé le 21 mars 1995 sur une initiative du Premier ministre français Edouard Balladur pour assurer l'inviolabilité des frontières et le respect des minorités nationales, doit rester à l'ordre du jour : tout candidat à l'adhésion devrait s'engager à régler ses problèmes de frontières et de minorités nationales avant de pouvoir adhérer à l'Union européenne. En tout cas les conditions dans lesquelles Chypre a finalement été admise, sans que soit réglé le problème de la division de l'île, et sans du reste que la population chypriote grecque se rallie au plan de réunification des Nations unies, ne doivent pas se reproduire : elles ne sauraient avoir valeur de précédent.

La coopération régionale renforcée en faveur de laquelle cette note prend position sera tout sauf populaire localement. Elle n'est envisagée sur place que dans la mesure où elle viendrait après l'adhésion ou, au mieux, si elle se présentait comme un processus parallèle à celui de l'adhésion. L'idée d'en faire un préalable, de renverser la séquence donc, sera mal reçue si elle n'est pas tout simplement rejetée. La souveraineté si récemment et parfois si douloureusement acquise, dira-t-on, ne peut être compromise de la sorte. On ajoutera que l'Union se comporte de manière arrogante ou condescendante ou paternaliste, en puissance coloniale ou tutélaire. Ces critiques prévisibles sont compréhensibles compte tenu du passé de la région. Elles ne doivent toutefois pas interdire de réfléchir à la préparation de l'adhésion. Or celle-ci ne peut faire l'économie d'une réflexion sur des formes d'intégration sous – régionales. La première doit accompagner la seconde et vice-versa. L'intégration est au cœur de la dynamique communautaire. Il s'agit en dernière analyse de savoir si c'est au candidat de dicter ses règles d'admission au club auquel il souhaite adhérer. Le Royaume-Uni a attendu dix ans et l'Espagne vingt, dont la moitié, il est vrai, pour lever une hypothèque politique ; les pays d'Europe centrale et orientale ont tardé quinze ans.

La région examinée correspond à ce qu'il est convenu d'appeler les Balkans occidentaux. C'est un espace post-intervention où les conceptions et les compétences européennes en matière de sécurité répondent mieux aux attentes et aux besoins locaux que celles des Américains. Il s'agit de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, Kosovo compris. La Croatie se trouve désormais dans une situation à part, étant donné qu'elle négocie son entrée dans l'Union européenne. Il n'en reste pas moins qu'elle fait indiscutablement partie de la région, et que le développement de la coopération régionale, qui sera préconisé ici, l'intéresse au premier chef, n'en déplaise à certains responsables politiques qui affirment le contraire. A l'intérieur de la région, l'accent portera plus sur les pays à peuplement majoritaire slave. Il ne s'agit d'aucune manière de sous-estimer le rôle joué par les Albanais : ils doivent être membres à part entière de tous les mécanismes de coopération régionale proposés. Il s'agit simplement, et malheureusement sans doute, d'accepter avec réalisme que le clivage entre Serbes et Albanais est plus profond que celui qui divise les Slaves d'origines confessionnelles différentes et qu'en dehors du Kosovo les conflits qu'il s'agit d'apaiser ont été des conflits entre Slaves du sud.

Cette note a trois ambitions :

- Elle cherchera d'abord à expliquer comment amorcer un processus de reconstruction qui n'a pas vraiment démarré dix ans après la cessation des hostilités formelles.
- Elle se penchera ensuite sur les moyens de mettre un terme au syndrome de désintégration attaché à la région, en présentant les étapes d'un processus de convergence indissociable d'une politique de préadhésion et en proposant aussi le moyen de se servir au mieux, par une coordination appropriée, des instruments existants, bilatéraux et multilatéraux, pour les atteindre.
- Enfin elle tirera les conséquences de cette analyse en mettant en avant les éléments d'une refonte de la politique de l'Union à l'égard des Balkans occidentaux.

Il convient d'insister sur le fait que le point de vue retenu ici est d'abord celui de l'Union sur les Balkans et non celui des Balkans sur l'Union. Il serait intéressant au demeurant, mais dans un autre cadre, d'étudier aussi ce dernier, d'autant que la relation avec l'Union européenne a fait apparaître dernièrement, en l'absence de calendrier, une certaine lassitude chez les peuples balkaniques.

L'établissement d'un état des lieux précédera une réflexion sur l'amélioration de la coordination des politiques d'aide bilatérale et multilatérale aux Balkans occidentaux. La troisième partie de la note sera consacrée à quelques recommandations pratiques.

I – État des lieux

Comment se présente la situation actuelle dans les Balkans occidentaux ? Quels sont les intérêts et valeurs défendus par les partenaires extérieurs des Balkans occidentaux dans leurs politiques à l'égard de la région ? Comment se présentent les différents instruments de coopération existants, des instruments à la fois bilatéraux et multilatéraux ? Ce sont trois questions essentielles pour qui veut se faire une idée aussi précise que possible du terrain sur lequel l'Union européenne tente depuis quinze ans de faire avancer une conception des rapports politiques qui diffère sensiblement de celle qui prévaut habituellement dans la région.

La situation politique et juridique est marquée par des institutions insuffisamment assises, par des équilibres instables, par une certaine réticence à reconnaître les réalités et par le développement de la criminalité. La raison de la fragilité des édifices institutionnels a bien été mise en lumière par le rapport de la Commission internationale sur les Balkans ou rapport Amato, dont il sera question plus tard : il y a un fossé, pour ne pas dire une contradiction, entre la rhétorique de la société civile, qui constitue le soubassement des efforts entrepris pour démocratiser la région, et la lutte pour bien enraciner les droits des différents groupes ethniques, qui a abouti à les situer au cœur des arrangements constitutionnels. A la faiblesse des pouvoirs publics fait pendant la puissance de certains acteurs privés, y compris des partis politiques, des oligarques et des syndicats du crime. Karadzic et Mladic, criminels de guerre présumés, n'ont toujours pas été arrêtés et continuent à bénéficier d'un certain crédit, voire de complicités, dans de nombreux milieux serbes, même si le négationnisme, s'agissant de Srebrenica, est en net recul. Djindjic a sans doute payé de sa vie la reddition de Milosevic au tribunal de La Haye. Personne ne peut croire au caractère durable du partage actuel de la Bosnie, en dépit de l'héritage assez impressionnant laissé par Paddy Ashdown et au fait que la majorité des Serbes de Serbie et la quasi majorité des Serbes de Bosnie considèrent que la séparation de la Republika Srpska de la Bosnie n'est ni probable ni souhaitable. Il a en effet réussi à mettre en place une TVA au niveau national. Il a créé un ministère de la défense, une police criminelle de type FBI, une police des frontières et un service de renseignement commun aux deux entités. Mais la confiance ainsi que la volonté de vivre ensemble font toujours défaut. Le retour des réfugiés et des personnes déplacées⁴, chassés par l'épuration ethnique, reste pour l'essentiel une vue de l'esprit.

Paddy Ashdown : Né en 1941 à New Delhi, proche de Tony Blair, il fut Haut Représentant de l'ONU en Bosnie Herzégovine du 27 mai 2002 au 31 janvier 2006. Pendant la guerre, il avait toujours été favorable à une intervention militaire en Bosnie-Herzégovine.

⁴ Cf. Annexe 2

La situation économique et sociale reste marquée par les années d'autogestion, elles-mêmes caractérisées par une définition assez confuse des droits de propriété et par des investissements qui, s'agissant de leur localisation et de leur nombre, n'obéissaient pas toujours à des critères de rationalité économique. Les différends intéressant les droits de propriété constituent sans doute l'obstacle le plus important au développement économique régional. Les mesures prises ces dernières années ont permis une certaine stabilisation macroéconomique et une reprise incontestable de l'activité, même si celle-ci demeure très insuffisante pour absorber le chômage. Un certain nombre d'éléphants blancs légués par l'ancien régime ne pourront sans doute jamais être reconvertis. L'économie de marché correspondait à une réalité sauf pour les facteurs de production. Le professeur Aleksandar Bajt, qui enseignait l'économie à Ljubljana, avait mesuré de manière assez précise le coût de l'autogestion en termes de productivité. La segmentation des marchés résultant de l'éclatement de la Yougoslavie n'a rien arrangé. Depuis les guerres de succession yougoslaves, on assiste à une montée de la corruption⁵ et de la criminalité⁶. L'aide extérieure, partiellement détournée de ses fins, a nourri une culture d'assistanat. Il faut ajouter qu'avant même les guerres qui commencèrent en 1991 l'ancienne Yougoslavie avait connu dix ans de stagnation économique, en grande partie dus aux mesures restrictives associées aux programmes mis en place par le Fonds Monétaire International pour venir à bout d'une crise de la dette extérieure. Il n'est donc pas exagéré de parler d'une génération perdue. De fait des éléments parmi les plus brillants et les plus qualifiés de cette génération, souvent parfaitement anglophones, n'avaient pas attendu le début des hostilités pour s'expatrier, et le mouvement n'a fait que s'amplifier depuis. Les avantages naturels et comparatifs dont dispose l'ancienne Yougoslavie – la côte adriatique, essentiellement croate, le bois, denrée rare sur le pourtour méditerranéen, en Bosnie-Herzégovine, le cuivre en Serbie – ne suffisent pas pour sortir l'économie de l'ornière.

Les pays des Balkans occidentaux, y compris la Croatie, ne sont toujours pas près de satisfaire aux critères de Copenhague, ces critères que tout candidat à l'adhésion doit remplir pour pouvoir être admis.

⁵ Cf. Annexe 3

⁶ Cf. Annexe 4

Critères de Copenhague Le Conseil européen de Copenhague, en juin 1993, a reconnu les droits des Pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'Union à condition de respecter certains critères. Ces derniers sont au nombre de trois. Il existe tout d'abord des critères politiques qui visent à instaurer des "institutions stables garantissant la démocratie", "la primauté du droit", "les droits de l'Homme", "le respect des minorités", et « l'Etat de droit ». Le second critère a pour objet de s'assurer que les pays candidats ont bien mis en place une économie de marché viable. Enfin, les pays candidats sont dans l'obligation de reprendre l'acquis communautaire, qui correspond au socle commun de droits et obligations qui lie les Etats membres à l'Union européenne. Cependant, il ne suffit pas de satisfaire à ces critères pour devenir un Etat membre puisque l'Union décide du moment où elle sera prête à accepter de nouveaux Etats membres (« capacité d'absorption »).

Lorsqu'on se tourne vers **les intérêts et valeurs** des principaux partenaires européens des Balkans occidentaux, on ne peut que constater, au-delà de l'aspiration commune et banale à la stabilité, une grande divergence de vues, tenant pour l'essentiel à l'histoire. Le Congrès de Berlin, et la mise de la Bosnie-Herzégovine sous protectorat autrichien en 1878, puis l'annexion de ce territoire par l'Autriche-Hongrie en 1908, et l'attentat de Sarajevo du 28 juin 1914 sont des faits qui ont façonné les esprits. La partie occidentale de l'ancienne Yougoslavie a longtemps été ouverte aux influences autrichiennes, hongroises et germaniques, tandis que la partie orientale se sentait plus proche de la Russie et de ses alliés occidentaux, à commencer par le Royaume-Uni et la France. On retrouve la ligne de fracture du grand schisme d'Orient (1054). Pendant la première guerre mondiale, les futurs Yougoslaves se sont trouvés de part et d'autre des lignes de front selon qu'ils venaient de la partie orientale ou de la partie occidentale du territoire. Et pendant la seconde guerre, ces questions d'origine géographique ont largement déterminé les sympathies pour l'un ou l'autre camp, sauf dans les rangs des partisans communistes.

Mais la construction européenne, et l'engagement des membres de l'Union européenne en faveur d'une conception post-moderne des relations entre Etats, a changé la donne. On a pu dire que l'Union européenne, si elle n'a pas réussi à prévenir les guerres de succession yougoslaves, a au moins empêché qu'elles ne se propagent jusque dans son sein. Le jeu des alliances entre Etats-nations, et la propagation des hostilités par les enchaînements automatiques qui leur sont associés, n'ont pas été de mise cette fois. Les critères de Copenhague ont donné aux Etats-membres de l'Union une grille d'analyse pour juger de l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux. Et sur un plan autre que celui des relations interétatiques, les organisations non-gouvernementales, très présentes sur le terrain, ont permis à de jeunes gens engagés, venus de tous les horizons géographiques de l'Union, de se faire une idée concrète de la signification d'un nationalisme que la construction européenne a toujours eu pour vocation de dépasser. Les guerres yougoslaves, par l'effet de repoussoir qu'elles ont produit, ont favorisé l'éclosion d'une identité commune européenne chez de nombreux jeunes venus en ex-Yougoslavie autant par esprit de solidarité que par simple

volonté de comprendre les raisons des affrontements. D'autres leçons ont été apprises, non sans mal, comme celles ayant trait aux limites de l'intervention humanitaire. L'Union, dans un premier temps, s'était imaginée venir à bout des conflits par ses interventions humanitaires. Il n'en a rien été et certains analystes ont même estimé que pour finir ces interventions n'avaient eu pour effet que de prolonger les hostilités. La Bosnie et le Kosovo ont fait apparaître une carence de diplomatie préventive et l'Europe a montré qu'elle l'avait bien compris en prenant les devants et en parrainant les accords d'Ohrid mettant un terme à une dangereuse dérive en Macédoine.

Comment se présentent les différents **instruments de coopération** existants, des instruments à la fois bilatéraux et multilatéraux ? Les pays des Balkans occidentaux ont bénéficié de l'aide multilatérale communautaire par le canal des programmes CARDS, SAPARD et IPSA⁷, des programmes mis en place dans le cadre d'accords de stabilisation et d'association. A cette aide multilatérale s'est ajoutée une aide bilatérale de certains Etats-membres. Il faut encore tenir compte des dépenses liées au déploiement de contingents militaires qui représentent la moitié des effectifs que l'Europe peut rendre opérationnels sur des théâtres extérieurs. En faisant la somme des montants effectivement dépensés au titre de ces trois catégories d'aide, on arrive à un total d'au moins 15 milliards d'euros depuis 1991. C'est un montant qu'il conviendrait de mesurer avec plus de précision au moyen d'un audit en bonne et due forme. C'est une somme colossale quand on la met en rapport avec celles qui sont dépensées dans des territoires beaucoup plus éprouvés comme la République Démocratique du Congo ou le Darfour : de telles différences peuvent sans doute s'expliquer, mais certainement pas se justifier, par le caractère européen des Balkans occidentaux. Et si l'on a recours à des indicateurs économiques et sociaux⁸ sélectionnés pour mesurer les effets de cette aide, on ne peut que constater l'impact très limité de ces dépenses sur la vie des populations intéressées, indépendamment des doubles emplois, des pertes en ligne et des gaspillages attribuables au défaut de coordination. Il convient donc de se poser la question d'une refonte complète de la politique de coopération avec cette région.

Dépenses communautaires civiles :

PAYS	ANNEES	PROGRAMMES	MONTANT (milliards d'euros)
Albanie	1991-2004	PHARE-CARDS	1,273
Bosnie	1991-2005	UE	2,5
Croatie	2001-2006	CARDS, PHARE, financement de pré-adhésion	0,629
Macédoine	2001-2005	CARDS	0,207
Kosovo	1999-2001	Commission	0,846
Serbie-Monténégro	1991-2005	CARDS, OBNOVA, ECHO	2,9
Total			8,355

⁷ Cf. Annexe 5

⁸ Cf. Annexe 6

II – Les éléments d’une politique régionale pour les Balkans occidentaux

Les essais de coordination de l’action des partenaires extérieurs des pays des Balkans occidentaux, et, plus particulièrement, de leurs programmes d’aide, sont nombreux. On peut citer la SECI (South East Europe Co-operative Initiative), le processus de Royaumont, l’initiative de stabilité européenne (ESI), le pacte de stabilité pour l’Europe du Sud Est⁹ (PSESE), la Commission internationale sur le Kosovo et la Commission internationale sur les Balkans en ajoutant que les missions précises assignées aux uns et aux autres n’étaient naturellement pas identiques. Le rapport Amato dont il a déjà été question propose un plan en trois temps pour stabiliser les Balkans occidentaux et faciliter leur transition vers les modèles politique et économique européens ; il se présente comme un plaidoyer vigoureux en faveur d’un élargissement de l’Union européenne aux pays des Balkans occidentaux dans la prochaine décennie : l’intégration à l’Union serait la clef de la stabilisation régionale. Les résultats de ces différentes initiatives n’ont pas été vraiment probants, peut-être en raison même de leur multiplicité.

Processus de Royaumont : Inspiré par le Pacte de Stabilité signé en 1993 et adopté après les accords de Dayton, le Processus de stabilité et de bon voisinage en Europe du sud-est, ou Processus de Royaumont, est lancé en décembre 1995. L’objectif comme son nom l’indique est de stabiliser la région et d’améliorer les relations entre les pays des Balkans. Des projets dus à l’initiative de la société civile ont été mis en place pour atteindre ces objectifs. Le processus est aujourd’hui intégré au Pacte de Stabilité de l’Europe du Sud-Est.

Le G-24 : Mis en place dès 1989 pour coordonner l’aide occidentale d’abord à la Pologne et à la Hongrie puis aussi aux autres pays d’Europe centrale et orientale, est peut-être l’antécédent le plus intéressant et le plus pertinent pour qui veut imaginer une coordination plus efficace de l’aide extérieure aux Balkans occidentaux.

Le Groupe de Contact : Créé au moment des guerres, s’est surtout préoccupé de coordonner les positions politiques des grands partenaires extérieurs. Il forme une sorte de directoire et inclut non seulement des Etats membres de l’Union européenne mais aussi les Etats-Unis et la Russie. Le PIC, ou Peace Implementation Council, qui opère en Bosnie, en est en quelque sorte le prolongement.

⁹ Cf. Annexe 7

Peace Implementation Council (PIC) : A la suite des accords de Dayton signés en novembre 1995, une conférence (Peace Implementation Conference) s'est tenue à Londres les 8 et 9 décembre pour renforcer les assises de la paix par une mobilisation de l'aide internationale. 55 pays et agences internationales ont créé une structure pour lever des fonds, mettre des hommes à la disposition de la SFOR et réunir des observateurs. Le PIC est dirigé par un Comité de direction qui a pour mission d'aider le Haut représentant (OHR).

Initiative pour la stabilité en Europe (ESI) : ESI est une organisation à but non lucratif créée en 1999 et financée par de nombreuses organisations telles que l'Open Society Institute, la Fondation Rockefeller, l'US Peace Institute, les gouvernements d'Allemagne, du Canada, et de nombreux ministères des affaires étrangères. L'ESI est "une institution de recherche et de politique créée pour répondre au besoin d'analyse indépendante et approfondie des sujets complexes qui apparaissent au fur et à mesure que la stabilité et la prospérité gagnent tous les coins de l'Europe".

South East Europe Co-operative Initiative (SECI) : La SECI a été adoptée le 6 décembre 1996 à Genève. Elle traduit une volonté, à la fois du National Security Council et de l'Europe, d'encourager la coopération entre Etats participants et de faciliter l'intégration à terme à l'Union européenne. La SECI coordonne des plans régionaux, identifie les besoins, promeut les initiatives du secteur privé, et crée un climat régional favorable aux investissements et à la coopération. Le souhait est également de promouvoir les initiatives des Etats participants (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Moldavie, Roumanie, Slovénie, Serbie-Monténégro, Macédoine et Turquie). La SECI coopère étroitement avec l'OSCE et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), ce qui lui permet d'obtenir le concours d'experts. La préparation et la présentation des projets est assurée par le Coordinateur. Le docteur Erhard Busek a été le premier responsable du SECI.

Il convient de mettre en place un **plan d'action pluriannuel à vocation régionale**. L'adhésion à l'Union européenne suppose une adhésion préalable à ses valeurs et à ses méthodes. Or, par bien des côtés, les guerres de succession yougoslaves s'analysent d'abord comme le rejet brutal de ces valeurs et de ces méthodes, donc comme un éloignement. La fin du communisme en Yougoslavie a correspondu à une poussée de fièvre nationaliste comme nulle part ailleurs en Europe. A quoi pourrait ressembler un plan d'action pluriannuel à vocation régionale associant les Etats des Balkans occidentaux et leurs partenaires de l'Union européenne ? On peut s'interroger d'abord sur ce que pourraient être les finalités d'un tel plan, et examiner ensuite quels seraient les objectifs de portée intermédiaire correspondant à ces finalités. Certains sont déjà clairement identifiés et des moyens correspondants ont été mis en place (accord politique, dit « triangle de Dayton », conclu entre la Bosnie-Herzégovine, la

Serbie-Monténégro et la Croatie ; création d'euro-régions comme celle de Nis-Sofia-Skopje ou celle de Osijek - Novi Sad - Bihac). D'autres ont été proposés. La création d'un marché régional est ainsi la seconde grande proposition du rapport de la Commission internationale sur les Balkans d'avril 2005. Le processus d'association et de stabilisation, de son côté, met l'accent sur la coopération régionale comme composante essentielle du contrat passé par l'Union européenne avec chacun des pays des Balkans occidentaux pris individuellement. Les propositions présentées ici ne prétendent donc en aucune manière à l'originalité. On ne part pas de zéro. Mais il conviendrait maintenant de compléter ce qui a déjà été fait et surtout de mieux le structurer dans des cadres régionaux.

Les **finalités** concernent aussi bien les individus que les collectivités étatiques. S'agissant des individus il faut viser l' « empowerment », c'est-à-dire la formation de citoyens actifs, informés et responsables là où, aujourd'hui encore, la place de l'individu dans la société est d'abord fonction de son appartenance à une communauté. Et, paradoxalement, il ne faudra pas s'interdire pour parvenir à cet objectif, au moment où les moyens à mettre en œuvre seront examinés, de recourir provisoirement à des politiques de discrimination positive en faveur de certaines minorités (Serbes du Kosovo...) ou d'individus issus de parents d'origine nationale différente. L' « empowerment » devrait aller de pair avec le renforcement du capital social, c'est-à-dire avec le développement de la confiance mutuelle et de la capacité à travailler ensemble pour atteindre un objectif commun, deux caractéristiques que l'histoire locale n'a pas réussi à faire ressortir. Le capital social a été défini comme l'ensemble des réseaux, formels et informels, liant les hommes entre eux dans des relations de coopération fondées sur la confiance réciproque. S'agissant de la collectivité étatique la finalité devrait être le passage du souverainisme exacerbé qui a caractérisé une bonne partie de ces quinze dernières années à l'idée d'une souveraineté partagée. Les disparitions de Tudjman, de Milosevic et, à un degré moindre, d'Izetbegovic, faciliteront les évolutions nécessaires, tout comme le fait que Mladic et Karadzic restent en liberté pourraient les contrarier.

A ces finalités pourraient être associés des **objectifs de portée intermédiaire**. Il faut, en schématisant, imaginer un mouvement d'intégration – encore une fois au sens de création d'une communauté et non d'unification à la yougoslave - régional qui ferait pendant à la désintégration politique à laquelle nous assistons depuis quinze ans. Il ne faut pas que les différentes entités politiques qui ont vu le jour depuis quinze ans perdent leurs avantages comparatifs et les bénéfices de la spécialisation territoriale et de la division internationale du travail parce qu'un cloisonnement économique se mettrait en place parallèlement au cloisonnement politique. En dehors d'objectifs purement économiques (marché unique s'appuyant sur une union douanière avec l'Union européenne ? union des paiements ? monnaie unique ? libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ? chambre de commerce régionale ?), il faudra mettre en avant la sécurité des biens et des personnes. Cela suppose la mise en commun de ressources pour une coordination étroite entre forces de l'ordre et sans doute aussi pour la mise en place d'une police judiciaire à l'échelle régionale à l'instar de ce qui a été fait en Bosnie-Herzégovine par Lord Ashdown. Cette police judiciaire aurait entre autres pour mission de conduire des enquêtes visant à faire la lumière sur les

nombreuses zones d'ombre qui subsistent après la fin des guerres de succession. La coopération avec la Cour de La Haye ne doit pas souffrir d'exception et il doit en aller de même pour la reconnaissance du droit au retour. L'Union européenne se montrera d'autant plus vigilante à cet égard que le succès du tribunal pénal pour l'ancienne Yougoslavie, créé par la résolution no. 827 du Conseil de sécurité du 25 mai 1993, constitue pour elle un passage obligé dans son combat pour conférer de la légitimité au tribunal pénal international. La formation des forces de l'ordre et des magistrats pourrait également être conçue de manière régionale comme il est envisagé de le faire pour les administrateurs civils. Des initiatives intéressantes ont déjà été prises en ce sens par l'OSCE et dans le cadre du programme CARDS et de programmes de jumelage. Un mandat d'arrêt régional viendrait compléter la panoplie. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra lutter efficacement contre une corruption qui se joue des frontières. La sécurité en matière de droits de propriété et de vie contractuelle, condition essentielle du développement de l'activité économique, doit pouvoir s'appuyer sur une refonte complète du cadastre, laquelle est déjà engagée. Cela permettra en particulier de développer le crédit hypothécaire et de relancer une activité agricole qui demeure léthargique même sur des terres qui figurent parmi les plus riches d'Europe (en Voïvodine, au Monténégro, en Macédoine). La liberté de circulation des personnes ne doit pas seulement être assurée : elle doit être activement encouragée, même dans des secteurs comme le tourisme (les Serbes étaient nombreux à disposer de résidences secondaires sur la côte dalmate : il n'est peut-être pas trop tard pour les inciter à revenir).

Les mesures prévues pour atteindre ces objectifs d'intégration économique, et de coordination étroite d'autres aspects de la vie politique et sociale, seraient autant de mesures d'apprentissage à la souveraineté partagée. On assisterait avec le temps et le concours actif de l'Union européenne, à la communautarisation, à l'échelle des Balkans occidentaux, d'un certain nombre de fonctions gouvernementales, en excluant quelques fonctions qui expriment des sensibilités nationales comme la diplomatie traditionnelle. La défense nationale conserverait une certaine autonomie mais serait soumise aux dispositions d'un accord régional de limitation des armements.

Il y aurait lieu, dans le cadre d'un plan de simplification administrative, impliquant la suppression d'échelons intermédiaires de gouvernance, qui s'étaient multipliés sous l'ancien régime et à la faveur de l'éclatement de la fédération yougoslave, de mettre sur pied **des institutions régionales**, destinées, comme il a déjà été dit, à assurer des fonctions de formation, de justice et de police, mais aussi des fonctions de régulation économique directement dérivées de l'acquis communautaire et intéressant, entre autres, la concurrence et le marché régional ainsi que l'environnement : les régimes de régulation doivent être rendus compatibles puis unifiés. Or la culture particulariste des Balkans si bien décrite par Ivo Andric a conduit à une grande méfiance à l'égard des institutions. La tâche ne sera donc pas aisée. Mais on peut déjà se prévaloir d'un précédent intéressant, la création d'une communauté de l'énergie du Sud Est de l'Europe en novembre 2005. Celle-ci fait figure d'exemple en attendant une adhésion à la Charte européenne de l'énergie. La politique des transports gagnerait elle aussi à être régionalisée en accordant la priorité à la réalisation des réseaux transeuropéens

(corridors nos. 7, 8 et 10) et à l'aménagement du territoire : la vallée de la Save est un axe naturel qui relie les capitales de trois des anciennes républiques yougoslaves ; la préservation du littoral n'intéresse pas que la Croatie. L'intégration économique doit pouvoir s'appuyer sur une intégration monétaire et financière. Pour mettre fin aux incertitudes liées aux variations de change, il n'y aurait que des avantages à doter les pays des Balkans occidentaux d'une monnaie unique, qu'il s'agisse de l'euro ou d'une monnaie nouvelle créée pour la circonstance, pourvu qu'elle soit gérée avec la prudence nécessaire mais sans zèle déflationniste. Une plus grande transparence des comptes des établissements financiers est indispensable pour faciliter les transactions, à commencer par les remises des travailleurs expatriés et le versement des retraites. L'idée d'une véritable union économique et monétaire, qui serait autant économique que monétaire, contrairement à ce qui est le cas actuellement dans l'Union européenne, mériterait d'être retenue, avec la coordination des politiques budgétaires qu'elle supposerait. Les établissements financiers de leur côté seraient encouragés à développer leurs activités dans l'ensemble de la région, par des fusions et acquisitions si nécessaire, dans les limites associées à la préservation d'une concurrence véritable.

L'Union européenne doit s'efforcer de mettre en place des programmes de coopération mieux adaptés aux besoins. Le programme de réforme visant à susciter la coopération régionale gagnerait à s'appuyer davantage sur la demande, à l'instar de ce que l'on observe depuis quelque temps à la Banque mondiale. Cette institution a constaté que ses programmes, axés sur le développement de l'offre, et, depuis 1986, sur le recouvrement des coûts (« user fees »), avaient contribué, dans une mesure non négligeable, à l'accroissement de la pauvreté. La Banque a changé son fusil d'épaule et agit maintenant directement sur la demande, en la subventionnant. Ce faisant elle met fin au gaspillage associé à la mise en place d'une offre pour laquelle il n'existait pas de demande solvable, et, en permettant à des usagers potentiels de devenir des usagers réels ou effectifs, elle favorise cet « empowerment » qui n'est autre que la prise de conscience qu'il existe bien une capacité à agir, que les individus ne sont pas seuls, démunis et impuissants, face au jeu des institutions et des politiques. Les programmes de réforme mériteraient d'être infléchis dans un autre sens, un sens qui, lui aussi, trouve sa source d'inspiration à la Banque mondiale. Ce sont les programmes dits « outreach » qui constituent ici la référence. Il s'agit de programmes qui intègrent une composante recherche et mobilisation de l'utilisateur potentiel. Le programme va en quelque sorte au devant du besoin qu'il s'agit de satisfaire, en l'aidant à se découvrir et à appeler une réponse.

L'Union européenne doit accompagner l'achèvement de **la transition vers une économie sociale de marché** : les fonctions de protection sociale assurées par l'entreprise dans le cadre de l'autogestion doivent finir d'être externalisées pour être gérées à l'échelle régionale. Cela est vrai en particulier pour le système des retraites, dont le fonctionnement a beaucoup souffert du fractionnement du territoire de l'ancienne Yougoslavie. C'est l'intervention de la Norvège pour soutenir ce système qui a épargné à la Serbie une crise politique majeure. Il y aurait lieu d'engager un audit de certaines grandes entreprises héritées de l'ancien régime avant de procéder à leur recapitalisation ou à leur liquidation puis, dans le premier cas, à leur nationalisation ou à leur privatisation. Pour mettre un terme à la propagation des idées et des

préjugés nationalistes de tous ordres, les programmes scolaires seraient soumis au contrôle ou, en tout cas, au visa préalable d'une enceinte régionale où siègeraient des représentants de l'Union européenne. L'expérience pourrait s'inspirer de ce qui a déjà été fait entre l'Allemagne et la Pologne, d'une part, entre le Japon et la Corée du Sud de l'autre. L'OSCE ainsi que des organisations non gouvernementales comme Minorityrights.org, sont actifs sur ce terrain et ont déjà obtenu des résultats intéressants. Les échanges d'étudiants, à l'intérieur de la région et avec l'Union européenne, seraient vivement encouragés : ils supposeraient une certaine compatibilité entre programmes d'enseignement et de recherche et la mise en réseau des établissements correspondants. L'enceinte régionale y veillerait. Elle devrait aussi se préoccuper d'une large diffusion des technologies de l'information, à l'instar des actions entreprises par l'Union européenne dans le cadre de sa dimension septentrionale (un plan e-Balkans?).

D'autres institutions régionales pourraient être mises en place pour reconstruire, restaurer et assurer la protection des lieux de culte et des monuments historiques, détruits ou profanés pendant les guerres, et pour assurer la défense des droits de la population Rom.

Ces institutions régionales, bénéficiant d'un large soutien de l'Union européenne, pourraient n'avoir qu'un caractère provisoire, le temps pour les Etats candidats de faire leurs preuves et de devenir membres de l'Union. Elles pourraient ainsi être dissoutes au moment de l'adhésion. Mais rien ne laisse présager que ce temps, qui correspondra à une période probatoire, sera court.

Cela dit, il convient de ne pas opposer systématiquement régionalisation et développement des capacités administratives nationales. Il est clair qu'il existe des situations où les deux peuvent, et doivent, aller de pair. Ainsi la coopération entre Serbie, Bulgarie et Macédoine en matière de sécurité aux frontières a souffert de l'absence de réforme au niveau des ministères de l'intérieur des trois pays.

La grande question que pose ce plan de régionalisation est celle de son financement.

Compte tenu de son ampleur et de son ambition, l'idéal serait qu'il puisse être financé à partir de ressources propres ; on pourrait imaginer que la recette d'une TVA harmonisée à l'échelle de la région lui soit partiellement consacrée – proposition certes ambitieuse compte tenu de l'importance de la TVA pour les autorités de la région - ou que les droits de douane correspondant à un tarif extérieur commun lui soient affectés ou encore que des agences de régulation exerçant leur pouvoir sur le territoire de plusieurs Etats soient autorisées à prélever des redevances. Il serait assez logique de faire d'un impôt assis sur l'activité économique la principale ressource de l'ensemble régional. Mais l'action collective ne surgit pas spontanément, elle ne vient pas naturellement. Elle peut impliquer une certaine coercition, même lorsqu'on peut démontrer qu'elle avantagera tous les membres d'une collectivité déterminée. Autrement la tentation de jouer les passagers clandestins peut devenir irrésistible. C'est ce que Mancur Olson a exposé de manière magistrale dans sa « Logique de l'action collective ». Aussi l'Union européenne devrait-elle peser de tout le poids que lui confère la

perspective d'adhésion pour susciter le goût et le sens de l'action collective dans les pays des Balkans et donc pour en assurer le financement : elle devrait en faire une condition de l'adhésion future du pays candidat. Cela étant ces ressources locales devraient pouvoir être abondées par des financements extérieurs, qu'il s'agisse de financements communautaires, de financements de pays tiers, comme la Suisse, la Norvège ou le Japon, ou même de financements privés (les questions balkaniques ont retenu l'attention de philanthropes comme Bill Gates ou George Soros). Des fonds de concours seraient mis en place associant de l'argent régional à des fonds communautaires pour assurer le financement de programmes sélectionnés. Les financiers extérieurs seraient naturellement invités à siéger dans les organes de direction des institutions chargées de mettre en œuvre ces politiques régionales en utilisant les ressources de ce qui serait un **fonds d'action régionale**. Ce fonds servirait à financer l'exercice des différentes fonctions qui viennent d'être recensées ainsi qu'une politique de promotion du retour des émigrés et personnes déplacées en vue de leur réinsertion complète. Rien qu'en Serbie, on évalue à plus de 400.000 le nombre de jeunes gens éduqués qui ont quitté le pays à la recherche d'un meilleur avenir ailleurs. Le fonds d'action régionale alimenterait aussi des fonds structurels, y compris un fonds de cohésion, et un fonds de compensation destiné à faciliter la reconversion des perdants de la politique d'intégration.

III – Recommandations pratiques

Quelles recommandations pratiques tirer de ce survol de la situation des Balkans occidentaux ? Il s'agit d'abord de faire de la régionalisation, de l'approche régionale de la coopération, la clef de voûte des relations des pays des Balkans occidentaux avec leurs partenaires de l'Union, et ensuite de proposer une organisation susceptible de rendre l'action de ces derniers plus efficace. **C'est par la coopération régionale que les Etats des Balkans occidentaux feront l'apprentissage des règles européennes qui leur permettront, le moment venu, d'accéder à l'Union.** Les Etats membres de l'Union européenne doivent de leur côté s'assurer du bon fonctionnement de politiques régionales dans les pays des Balkans occidentaux avant de prendre une décision sur leur accès à la communauté.

Comment organiser les partenaires extérieurs de manière à assurer le succès de cette approche ? On pourrait imaginer la création d'un **nouveau groupe des amis des Balkans occidentaux** où le rôle de pilotes, ou de co-présidents, reviendrait à l'Autriche et à la France, deux membres de l'Union dont les vues sur les Balkans ont rarement été concordantes dans le passé et qui, pour cette raison même, seraient particulièrement bien placés pour convaincre les différents acteurs locaux de renoncer à des positions traditionnelles marquées par l'immobilisme et la méfiance, et de s'engager sur la voie de la coopération. Le groupe aurait pour première mission de veiller à la bonne exécution du plan d'action dont il a été question, un plan qui pourrait se présenter sous forme d'un programme de convergence fixant les étapes d'un rapprochement progressif entre les règles de l'espace économique balkanique et celles du marché unique. Le groupe réunirait à intervalles réguliers les ministres des affaires étrangères des pays membres, parmi lesquels on aimerait compter l'ensemble des pays voisins ainsi que le Royaume-Uni, l'Italie et la Russie. On pourrait assister à une certaine répartition des rôles où, par exemple, un des membres du groupe accepterait de travailler plus étroitement avec tel ou tel pays des Balkans occidentaux. Les pays balkaniques de l'Union, actuel (Grèce) ou futurs (Roumanie, Bulgarie, Croatie), pourraient être invités à jouer les médiateurs. On notera incidemment que, selon des informations qui restent à confirmer, on assisterait à un début de migration de la Macédoine vers la Bulgarie. Ce mouvement tiendrait moins aux réalités actuelles – le niveau de vie dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine a traditionnellement été sensiblement plus élevé que celui de la Bulgarie – qu'à l'anticipation de réalités futures liées à l'entrée de la Bulgarie, un pays qui pratique une langue voisine, dans l'Union européenne. L'efficacité de l'action du groupe des amis des Balkans occidentaux dépendra de l'identification au préalable d'interlocuteurs et de correspondants locaux fiables, des personnes intègres, acquises à la réforme, dépourvues de réflexes nationalistes. On pense à des personnalités comme le maire de Tuzla pendant la guerre de Bosnie ou Kiro Gligorov, le premier président de la Macédoine. Les réformes visant à améliorer la gouvernance, indispensables dans les Balkans, ont trop eu tendance à négliger ce facteur dans le passé. Le groupe des amis pourrait apporter un soutien mesuré mais ouvert à de tels individus, qui devraient venir d'horizons politiques différents.

La Russie et le Kosovo : La position russe sur la question du Kosovo serait en train d'évoluer. Jusqu'à présent la seule mention de la province balkanique provoquait chez les Russes un réflexe d'autodéfense, de sauvegarde de l'unité nationale : le Kosovo c'était la Tchétchénie. La Russie se montrait solidaire de la politique serbe traditionnelle : le Kosovo est une province serbe au même titre que la Tchétchénie fait partie intégrante de la Fédération de Russie. On serait en train d'assister à une évolution de cette position. La Russie serait désormais disposée à soutenir *in fine* un statut d'indépendance conditionnelle pour le Kosovo, mais attendrait une contrepartie : une évolution de l'attitude occidentale, et européenne en particulier, à l'égard de territoires comme l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Transnistrie, qui aspirent à un renforcement de leurs liens avec la Russie.

L'action du groupe des amis aurait pour premier objet d'assurer la coordination entre pays des Balkans occidentaux, notamment en mettant sur pied les institutions régionales déjà évoquées. Celles-ci sont essentielles. La faiblesse actuelle des institutions dans les Balkans occidentaux rejaillit sur l'état de droit qui, lui aussi, laisse beaucoup à désirer. Or l'état de droit est au cœur de la construction européenne. C'est un point sur lequel il n'est pas possible pour les pays candidats de faire l'impasse. La question se pose de savoir s'il convient de concevoir la coordination entre pays des Balkans occidentaux de manière centralisée ou décentralisée. L'avantage de la décentralisation, c'est celui de la subsidiarité. En situant la coordination au niveau de la commune, ou de l'entreprise, on rapproche le pouvoir du citoyen et on favorise ainsi cet « empowerment » qui devrait être une des finalités de l'action de l'Union dans les Balkans occidentaux. Les relations entre individus d'origines nationales différentes sont presque systématiquement meilleures au niveau municipal qu'au niveau de l'Etat. En multipliant les responsabilités exercées au niveau local, la décentralisation permet aux minorités de se gouverner davantage, ce qui devrait accroître leur loyauté à l'égard de l'Etat. Mais la réalité est plus complexe. Les collectivités territoriales ne se montrent pas toujours les défenseurs les plus ardents des droits de l'Homme, qu'il s'agisse des conditions de retour des réfugiés et des personnes déplacées ou du sort réservé à la population Rom. Les pouvoirs locaux sont moins sensibles aux pressions exercées par la communauté internationale et leurs initiatives pourraient provoquer des tensions ou même se traduire par des formes de déstabilisation. La centralisation correspondrait au contraire à une coordination au niveau des Etats. Elle serait en principe le gage d'un meilleur contrôle de l'utilisation des deniers publics et par là un moyen plus efficace pour lutter contre la corruption. Il conviendrait de s'orienter vers des agences autonomes régionales de régulation économique et environnementale, à l'instar des grandes agences fédérales américaines (Federal Communications Commission, Food and Drug Administration, Securities and Exchange Commission, Federal Aviation Administration, Environmental Protection Agency...) ou des agences mises en place à la suite de la décentralisation administrative suédoise. L'Union veillerait au bon fonctionnement de ces institutions régionales en apportant une aide conditionnelle et en exerçant des fonctions d'audit.

L'action du groupe devrait s'appuyer sur une aide conditionnelle même s'il est admis qu'il est parfois difficile de rendre la conditionnalité compatible avec une approche régionale. La conditionnalité peut conduire en effet à avantager les bons élèves au détriment des moins bons et aboutir par là à creuser les écarts, compromettant ainsi l'approche régionale. Mais cette critique classique n'a pas lieu d'être dès lors que la conditionnalité porterait sur la coopération régionale elle-même. Les fonds européens ne seraient débloqués qu'à condition que cette coopération devienne réalité et, dans un deuxième temps, c'est l'adhésion à l'Union européenne qui serait ainsi conditionnée.

Cette conditionnalité pourrait s'exercer en s'appuyant sur des critères de cohérence : les réformes devraient avoir pour effet de rendre plus cohérent l'ensemble formé par les Etats concernés, et les critères serviraient à apprécier la mesure dans laquelle cette cohérence renforcée se traduirait dans les faits.

Conclusion

L'Union européenne reprend son souffle moins d'un an après l'échec de deux référendums sur le projet de traité constitutionnel. Le dernier élargissement, à dix nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale et de la Méditerranée, fêtera bientôt son deuxième anniversaire sans que son pendant, l'approfondissement contenu dans le projet de traité constitutionnel, ait vu le jour. Les mécanismes de prise de décision risquent de se montrer de plus en plus fragiles, faute de passage de l'application de la règle de l'unanimité à l'application de la règle de la majorité qualifiée dans un nombre suffisant de secteurs de compétence. **La question qui se pose pour l'Europe est de savoir si elle peut envisager un nouvel élargissement sans procéder à deux exercices d'approfondissement, un pour les dix nouveaux Etats membres et un autre pour les membres futurs des Balkans occidentaux.**

Ce n'est donc pas seulement au regard de la situation actuelle des Balkans occidentaux, c'est aussi au regard d'une Union européenne guettée par une paralysie partielle de ses mécanismes de fonctionnement que l'on propose ici d'organiser une sorte d'antichambre qui laisserait le temps aux deux parties de mieux se préparer. S'agissant des Balkans occidentaux, la question est de savoir comment inculquer à un monde qui est resté westphalien la culture post-nationale, post-moderne, de l'Europe, comment organiser un passage accéléré à l'âge post-moderne, où, depuis des décennies, l'Union européenne fait œuvre de pionnière. Le « Léviathan » de Hobbes (1651), contemporain du traité de Westphalie (1648), nous décrit l'homme passant de l'état de nature à l'état civil en acceptant, pour accroître son autonomie d'action, de confier une partie de sa liberté à un souverain. En accédant à une culture post-moderne, les Etats européens se livrent à un exercice comparable, acceptant de mettre en commun une partie de leur souveraineté pour pouvoir disposer collectivement d'une souveraineté plus grande. Les Balkans occidentaux souffrent actuellement d'une offre de biens publics très insuffisante et doivent s'entendre sur des formules de partage de souveraineté pour l'améliorer.

Cinquante ans après la fin de la seconde guerre mondiale, en juillet 1995, à Srebrenica, l'Europe a de nouveau connu la barbarie : entre 7000 et 8000 Bosniaques sans défense furent abattus de sang froid sous les ordres du général Mladic. L'Europe s'était investie pour prévenir, ou, tout au moins, pour limiter, la guerre, mais elle a failli à sa mission. Un monument expiatoire devrait être érigé sur les lieux par l'Union européenne et par les Serbes, qui ont enfin cessé de nier l'évidence. Il faut que l'Europe honore la mémoire de personnes qu'elle s'était engagée à protéger, avec d'autant plus de conviction que son acte de naissance portait la marque d'une volonté commune de s'opposer au retour de nationalismes ravageurs . Srebrenica a montré une Europe incapable de faire face à ses vieux démons.

Hannah Arendt évoquait le pardon, qui n'est pas l'oubli, et la promesse, qui signifie que les nouvelles générations ne sont pas responsables de ce qui s'est passé avant.

Annexe 1 : L'Union Européenne et les pays des Balkans

LES PAYS DES BALKANS OCCIDENTAUX SUR LE CHEMIN DE L'EUROPE

- Albanie : le Conseil s'affirme en décembre 2005 favorable, sur le principe, à la révision du Partenariat européen.
- Bosnie-Herzégovine : négociations en cours pour un accord de stabilisation et d'association (ASA) depuis novembre 2005.
- Croatie : ouverture officielle des négociations en vue de l'adhésion le 3 octobre 2005.
- Serbie-Monténégro : négociations en cours pour un accord de stabilisation et d'association, dont le progrès dépendra du règlement du statut du Kosovo, aujourd'hui sous mandat de l'ONU, et de l'arrestation de Ratko Mladic et de Radovan Karadzic qui doivent être déférés devant le TPIY. Le 3 mai 2006, le Commissaire à l'élargissement Olli Rehn, a annoncé la suspension des négociations en vue de la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association, le criminel de guerre présumé Ratko Mladic n'ayant pas été arrêté.
- Kosovo : en droit international, le Kosovo est une province de la Serbie mais, en vertu de la résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'ONU, en date du 10 juin 1999, cette province est sous administration des Nations Unies et fait partie de la Yougoslavie (et non de la seule Serbie).
- Ancienne République yougoslave de Macédoine : a accédé au statut officiel de pays candidat à l'adhésion les 15 et 16 décembre 2005.

ALBANIE

- **1992** : Accord commercial et de coopération entre l'Union et l'Albanie
- **1992** : L'Albanie est éligible pour bénéficier du programme PHARE.
- **1999** : L'UE propose un nouvel accord SAP (processus de stabilisation et d'association) à cinq pays des Balkans dont l'Albanie.
- **2000** : Le Conseil européen de Feira décide que tous les pays bénéficiant du SAP ont le statut de "candidat potentiel".
- **2003** : Le 31 janvier, la Commission lance officiellement les négociations en vue de l'application du SAA (accord de stabilisation et d'association).

- Entre 1991 et 2004 L'Union européenne alloue 1 273 million d'euros à l'Albanie par le canal des programmes PHARE et CARDS.
- **2004** : En juin, le conseil se déclare favorable au principe d'un partenariat avec l'Albanie.
- **novembre 2005** : Publication du rapport annuel de la Commission sur les progrès réalisés par l'Albanie

BOSNIE-HERZEGOVINE

- **1995** : Signature des accords de Dayton et de Paris et création de deux entités : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République Srpska.
- **2000** : La feuille de route de l'Union européenne décrit 18 étapes à mettre en œuvre avant de réaliser l'étude de faisabilité qui elle-même doit conduire à l'ouverture des négociations sur le SAA.
- **2001** : Les cinq premières années du programme CARDS permet au pays de bénéficier du SAP.
- **2001** : La Commission adopte la stratégie « pays » pour la Bosnie-Herzégovine
- **2003** : Le sommet de Salonique décide de renforcer la coopération politique, mettant l'accent sur les institutions, et de renforcer les mesures commerciales dans le but de promouvoir la croissance économique.
- **2003** : La Commission approuve l'étude de faisabilité.
- Depuis 1991, l'Union européenne a dépensé 2,5 milliards d'euros pour la Bosnie-Herzégovine.
- **2004** : En juin, l'Union européenne décide d'un partenariat européen.
- **2004** : En décembre, l'EUFOR remplace la SFOR (opération "Althea")
- **octobre 2005** : La Commission recommande au Conseil d'ouvrir les discussions sur l'accord de stabilisation et d'association (SAA)
- **novembre 2005** : Rapport annuel de la Commission sur l'état d'avancement des réformes
- **novembre 2005** : Le Conseil donne son accord pour engager les négociations en vue de la signature du SAA.
- **janvier 2006** : ouverture des négociations pour un SAA.

CROATIE

- L'UE a établi des relations diplomatiques avec Zagreb en 1992.
- **En 1997** : le Conseil européen définissait les conditions préalables à un éventuel développement des relations bilatérales entre l'Union européenne et la Croatie.
- **En 1999** : l'UE proposait la mise en oeuvre d'un nouveau "Processus de stabilisation et d'association" impliquant cinq Etats du Sud-est européen, dont la Croatie.
- **En mai 2000** : la Commission recommandait l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un "Accord de stabilisation et d'association" entre l'Union européenne et la Croatie. Entamées en novembre 2000, ces négociations aboutirent à la signature d'un accord en octobre 2001.
- **En décembre 2001** : la Commission adoptait un document stratégique définissant le cadre général des relations entre l'UE et la Croatie pour la période 2002-2006. Ce document prévoyait notamment la fourniture d'une aide de l'UE à la Croatie dans le cadre du programme CARDS ("Community Assistance to Reconstruction, Development and Stability in the Balkans").
- **Le 21 février 2003** : la Croatie présentait officiellement sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne.
- **Le 18 juin 2004** : le Conseil européen donnait son feu vert à l'ouverture de négociations d'adhésion entre l'UE et la Croatie.
- **Le 6 octobre 2004** : la Commission publiait un document stratégique évaluant la situation de la Croatie. Aucune date d'adhésion n'a été donnée à ce jour.
- **Le 13 décembre 2004** : les ministres des affaires étrangères de l'UE donnaient leur feu vert à une ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie au printemps 2005, à condition que Zagreb coopère pleinement avec le tribunal pénal international de La Haye.
- **Le 16 mars 2005** : le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE décidait de repousser l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie, estimant que les autorités de Zagreb n'avaient pas rempli les conditions fixées. Tout en refusant de donner une nouvelle date, le Conseil indiquait que les portes de l'Union demeuraient "ouvertes" pour la Croatie.

ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

- **1996** : La Macédoine devient éligible au programme PHARE.
- **2000**: Le Conseil adopte les directives de négociation pour le SAA à partir de l'accord SAP de 1999.
- **2001**: La Macédoine est le premier pays à signer un SAA, celui-ci entre en application le premier avril 2004.
- **2003** : La mission 'Concordia', est la première mission militaire de l'Union européenne (durée six mois).
- **22 mars 2004** : La Macédoine dépose sa candidature d'adhésion à l'UE.
- Par le canal du programme CARDS et sur la période 2001-2004, l'UE a alloué 173 millions d'euros. Ce budget est géré par l'Agence Européenne de Reconstruction.
- **En avril 2005** : la Commission approuve une aide d'un montant de 34,5 millions d'euros au titre du programme CARDS.
- **Le 9 novembre 2005** : la Commission recommande de reconnaître le statut de candidat à la Macédoine.
- **Le 17 décembre 2005** : Le Conseil décide d'accorder le statut de candidat sans mentionner de date pour le début des négociations.

SERBIE-MONTENEGRO

- La Serbie-Monténégro est composée de la République de Serbie avec ses provinces autonomes, du Kosovo, de la Voïvodine et de la République du Monténégro. L'ONU a placé la province du Kosovo sous administration internationale civile et militaire intérimaire suite au conflit de 1999.
- Au total, en ajoutant les programmes CARDS et OBNOVA à l'aide humanitaire et financière, l'assistance à la Serbie-Monténégro s'est élevée à plus de 2,9 milliards d'euros depuis 1991.
- En avril 2005, la commission approuve l'aide de 184 millions d'euros par le canal du programme CARDS.
- Le Conseil accepte de rouvrir les négociations à partir d'une négociation double (chacune des Républiques négocie individuellement avec l'Union européenne, bien que l'accord de stabilisation et d'association soit conclu en commun).

- **avril 2005** : le Conseil appelle la Commission à ouvrir les négociations sur le SAA dès que possible.
- **avril 2005** : La Commission adopte le rapport qui conclut que les deux Républiques sont prêtes à négocier l'accord de stabilisation et d'association.
- **mai 2006** : La Commission européenne suspend les négociations en vue de la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association, le criminel de guerre présumé Ratko Mladic n'ayant pas été arrêté.

LE PROCESSUS DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION (SAP)

Le Processus de Stabilisation et d'Association a été décidé au sommet de Zagreb le 24 novembre 2000. L'objectif était d'établir un partenariat entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux. L'apport de l'UE était double : un programme d'assistance financière, économique et commerciale (CARDS) et une relation contractualisée (par un accord de stabilisation et d'association). Bien que la Croatie et la Macédoine aient obtenu le statut de candidat, elles peuvent bénéficier du SAP au même titre que les autres pays des Balkans occidentaux. Les bases du processus ont été renforcées lors du sommet de Salonique de 2003 dans le but de parvenir à un rapprochement encore plus grand entre les pays des Balkans occidentaux et l'UE. C'est à cette fin qu'a été créé un nouvel instrument, le partenariat européen, inspiré du partenariat d'accession dont bénéficient les pays candidats. Le SAP met enfin l'accent sur la coopération régionale, une coopération que l'UE juge essentielle pour ouvrir la voie de l'adhésion.

Annexe 2 : Situation des réfugiés et personnes déplacées dans les Balkans occidentaux

Les guerres de succession yougoslaves ont mis aux prises différentes factions nationalistes ou exploitant le nationalisme, dans le but d'assurer l'établissement sur un territoire donné de ressortissants d'une nation déterminée. Dès lors la principale caractéristique et le principal enjeu des guerres fut le « nettoyage ethnique », l'expulsion de ressortissants d'autres nations. Depuis dix ans, 2,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées des Balkans occidentaux ont pu rentrer dans leurs foyers. 620 000 seraient encore en attente, dont une proportion importante de Serbes et de représentants d'autres minorités du Kosovo.

Dans la seule Bosnie, pendant la guerre (1992-1995), on a pu compter jusqu'à 2,2 millions de personnes déplacées, la moitié de la population de cette république. 500 000 logements furent endommagés. Depuis, plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées sont rentrés dans leur maisons ou appartements d'avant guerre. 93% des biens fonciers saisis ou confisqués pendant les hostilités avaient été restitués à la fin de 2004.

Les Serbes de Croatie, à la suite des exactions commises par le régime d'Ante Pavelic et ses alliés, étaient deux fois moins nombreux à la sortie de la deuxième guerre (12%) qu'à son début (25%). Ils formèrent néanmoins une des deux nations constitutives de la République Socialiste de Croatie de la Fédération yougoslave. L'opération militaire dirigée contre la région de la Krajina déboucha sur la plus grande épuration ethnique de la guerre qui prit fin avec les accords de Dayton. 230 000 personnes déplacées sont rentrées chez elles en Croatie.

La Serbie et le Monténégro accueillent la plus grande population réfugiée d'Europe : 400 000 personnes auxquelles sont venues s'ajouter 230 000 Serbes du Kosovo en 1999.

Le plus grand exode de toutes les guerres de succession eut lieu au moment de la crise du Kosovo en 1999 : 860 000 Albanais quittèrent la province en traversant ses frontières. L'exil fut de courte durée : à la suite de l'intervention de l'OTAN, ils ne tardèrent pas à retrouver leurs foyers.

La Macédoine fut directement affectée par la crise du Kosovo de 1999 : des centaines de milliers d'Albanais du Kosovo y trouvèrent refuge pendant quelques semaines. En 2001 eut lieu une crise proprement macédonienne au cours de laquelle des heurts se produisirent entre forces de l'ordre et Albanais de Macédoine : il y eut alors 140 000 réfugiés et personnes déplacées. A la suite du rétablissement de la paix, en août de cette même année, on enregistra plus de 100 000 retours.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) pilota l'action des organisations humanitaires dans les Balkans occidentaux, en Bosnie Herzégovine en particulier. Le HCR, créé le 14 décembre 1950 par l'assemblée générale des Nations unies, a reçu plus de cinq milliards de dollars pour financer ses interventions dans la région. Au moment de sa plus grande activité elle venait en aide à 3,5 millions de civils dans l'ensemble des Balkans occidentaux. La septième annexe des accords de Dayton porte sur la création, sous l'autorité du HCR, d'une commission pour régler les centaines de milliers de différends potentiels résultant des problèmes de propriété associés aux réfugiés et personnes déplacées. Aux termes de l'accord de Sarajevo (ou l'initiative trois fois trois) de janvier 2005, la Croatie, la Bosnie et la Serbie -Monténégro, d'une part, le HCR, l'UE et l'OSCE, d'autre part, se sont engagés à résoudre tous les problèmes résiduels posés par les réfugiés et les personnes déplacées avant la fin de l'année en cours.

2003 UNHCR STATISTICAL YEARBOOK

ALBANIA

A. REFUGEES, ASYLUM-SEEKERS AND OTHERS OF CONCERN TO UNHCR

1. Population of concern to UNHCR, end of year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Refugees*	3,000	4,720	4,925	30	22,332	3,930	523	292	17	26
Asylum-seekers**	-	-	-	2	-	21	4	71	52	93
Returned refugees***	4	-	2	-	-	-	1	-	3	-
Internally displaced	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Returned IDPs	-	-	-	-	-	-	-
Various/others	-	-	-	-	-	-	-
Total	32	22,332	3,951	528	363	72	119

* UNHCR estimates for most industrialized countries. ** Pending applications. 1994-1995: data available for industrialized countries only. *** Also based on country of asylum reports.

2. Refugees—displacement and durable solutions during the year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Arrivals</i>										
Prima facie/group basis	-	12	6	24	22,326	435,000	208	-	-	-
Individually recognized*	-	-	22	24	-	9	23	27	6	9
Resettlement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Durable solutions</i>										
Voluntary repatriation**	-	-	1	-	-	435,790	147	4,839	16	3
Resettlement	-	3	-	-	-	423	143	3	2	-
Naturalization	-	-	-	-	-	-	-	-

* Includes Convention status and allowed to remain for humanitarian reasons, first instance and appeal. 1994-1995: industrialized countries only. ** Also based on country of return reports.

2003 UNHCR Statistical Yearbook

ALBANIA

C. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS IN ALBANIA – MAIN ORIGIN

1. Refugee population, end of year—main origin (main nationalities in 2003)

Origin*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
---------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year—main origin (main nationalities during 2003 – 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

Origin	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

D. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS FROM ALBANIA – MAIN COUNTRIES OF ASYLUM

1. Refugee population, end of year—main countries of asylum (main countries in 2003)

Asylum country*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
United States	3,298	3,437	2,611	1,999	2,286	2,886	3,549	4,174	4,534	3,952
Germany	-	-	-	-	-	-	-	-	2,073	1,929
Canada	228	239	202	215	382	599	625	998	1,186	1,226
United Kingdom	-	-	-	-	-	25	120	305	780	1,130
France	-	713	733	755	720	685	744	799	869	835
Other	1,493	1,414	2,239	2,410	1,965	2,093	1,764	1,350	1,319	1,314
Total	5,019	5,803	5,785	5,379	5,353	6,288	6,802	7,626	10,761	10,386

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

BOSNIA AND HERZEGOVINA

A. REFUGEES, ASYLUM-SEEKERS AND OTHERS OF CONCERN TO UNHCR

1. Population of concern to UNHCR, end of year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Refugees*	-	-	-	40,000	40,000	65,645	38,152	32,745	28,022	22,517
Asylum-seekers**	-	-	3	-	-	22	80	386	457	701
Returned refugees***	99	815	100,618	120,852	129,073	31,783	18,715	18,665	41,705	14,012
Internally displaced	1,282,587	1,097,800	760,146	816,000	836,430	809,545	518,252	438,253	367,491	327,188
Returned IDPs	58,360	29,570	43,385	59,347	80,172	70,775	40,303
Various/others	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,035,212	1,035,073	950,380	634,546	570,221	508,450	404,721

* UNHCR estimates for most industrialized countries. ** Pending applications. 1994-1995: data available for industrialized countries only. *** Also based on country of asylum reports.

2. Refugees—displacement and durable solutions during the year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Arrivals</i>										
Prima facie/group basis	-	-	-	-	10,000	72,300	2,180	1,490	-	-
Individually recognized*	-	-	-	-	1	6	23	36	88	20
Resettlement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Durable solutions</i>										
Voluntary repatriation**	-	-	-	-	117	46,778	9,050	6,755	3,029	2,721
Resettlement	-	-	-	-	-	45	29	179	236	63
Naturalization	-	-	-	-	-	-	-	-

* Includes Convention status and allowed to remain for humanitarian reasons, first instance and appeal. 1994-1995: industrialized countries only. ** Also based on country of return reports.

BOSNIA AND HERZEGOVINA**C. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS IN BOSNIA AND HERZEGOVINA – MAIN ORIGIN****1. Refugee population, end of year—main origin** (main nationalities in 2003)

<i>Origin*</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Croatia	-	-	-	40,000	30,000	39,591	24,877	23,607	22,016	19,477
Serbia and Montenegro	-	-	-	-	10,000	26,054	13,260	9,100	5,999	3,033

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year—main origin (main nationalities during 2003 -- 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

<i>Origin</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Serbia and Montenegro	-	-	1	-	-	39	436	636
FYR Macedonia	-	-	-	-	-	313	75	22

D. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS FROM BOSNIA AND HERZEGOVINA – MAIN COUNTRIES OF ASYLUM**1. Refugee population, end of year—main countries of asylum** (main countries in 2003)

<i>Asylum country*</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Serbia and Montenegro	98,200	84,747	250,744	241,438	200,937	198,213	189,959	143,094	121,449	99,785
United States	9,248	19,413	31,656	53,082	82,137	97,504	106,410	108,803	92,293	61,834
Germany	350,000	320,000	330,000	245,000	100,000	50,000	30,000	24,000	40,531	38,688
Sweden	47,793	49,340	49,409	50,931	51,871	52,472	52,891	53,396	53,435	25,836
Denmark	6,048	23,629	25,598	26,987	27,222	27,344	27,519	26,139	27,851	25,395
Other	264,795	272,624	306,461	231,803	177,908	172,660	98,202	91,889	70,889	48,468
Total	776,084	769,753	993,868	849,241	640,075	598,193	504,981	447,321	406,448	300,006

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year—main asylum countries (main countries in 2003 -- 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

<i>Asylum country</i>	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Sweden	2,649	1,059	262	742	1,331	486	4,244	2,775	2,885	1,397
France	375	360	178	250	294	286	329	487	517	1,179
Switzerland	3,343	3,534	1,269	1,987	1,891	1,513	1,304	1,230	1,548	729
Norway	201	106	73	90	233	161	272	907	810	676
Germany	7,298	5,217	2,246	2,348	1,533	1,755	1,638	2,259	1,017	600
Other	10,704	7,153	2,678	2,959	4,989	2,554	3,637	3,156	1,433	982
Total	24,570	17,429	6,706	8,376	10,271	6,755	11,424	10,814	8,210	5,563



**UNHCR Representation
in Bosnia and Herzegovina**

Statistical Summary

as at 31 January 2006

**I. Total Number of Refugees and Displaced Persons
who Returned to/within Bosnia and Herzegovina***

	Total to date	Current year
A. Returns from Abroad	442,137	7
B. Returns of Displaced Persons	569,869	169
Total Number of Returnees :	1,012,006	176

**II. Total Number of Minority Returns (Refugees and DPs)
who Returned to their Place of Origin in BiH***

	Total to date	Current year
A. Federation of BiH	271,932	85
B. Republika Srpska	161,022	31
C. Brcko District	21,382	-
Total Number of Minority Returns :	454,336	116

* Since GFAP - General Framework Agreement for Peace in BiH

III. Refugees, Asylum Seekers and DPs in BiH

	Total	Federation	RS	Brcko District
A. Refugees :	10,558	3,056	7,469	33
From Croatia (Preliminary results)	7,454	-	7,421	33
From Serbia and Montenegro (Kosovo)	3,092	3,044	48	-
- in Collective Facilities	586	586	-	-
From Other Countries	12	12	-	-
B. Asylum Seekers :	187	187	-	-
From Serbia and Montenegro (Incl. Kosovo)	119	119	-	-
- in Collective Accommodation (RCs)	98	98	-	-
From Other Countries	68	68	-	-
- in Collective Accommodation (RCs)	34	34	-	-
C. Displaced Persons :	182,578	93,122	87,859	1,597
- DPs in Collective Centres	557	477	80	-

For the full UNHCR statistics package issued monthly please visit : www.unhcr.ba

Source: UNHCR; Municipal Authorities; DP Associations and NGOs

**RETURNS SUMMARY TO BOSNIA AND HERZEGOVINA
FROM 01/01/1996 TO 31/01/2006**

TABLE 4

		FEDERATION OF BIH									
		REFUGEES					DPs				
		BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL	BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL
1	1996	76,385	3,144	552	33	80,114	101,266	447	1,179	21	102,913
	1997	74,552	33,495	2,849	754	111,650	38,821	10,163	3,971	205	53,160
	1998	77,310	22,930	4,307	1,453	106,000	9,041	4,040	6,059	300	19,440
	1999	17,359	5,960	4,370	491	28,180	14,320	5,747	9,649	219	29,935
	2000	4,815	3,498	5,164	569	14,046	9,638	6,660	13,811	172	30,281
	2001	1,966	2,285	9,108	542	13,901	9,058	4,890	24,794	343	39,085
	2002	3,341	2,080	18,079	290	23,790	6,791	4,632	21,108	624	33,155
	2003	897	1,183	5,430	230	7,740	9,356	1,858	14,963	145	26,322
	2004	187	310	936	74	1,507	5,669	955	3,277	56	9,957
	2005	70	113	313	3	499	1,320	422	1,177	10	2,929
	2006			3		3	83	17	42		142
TOTAL		256,882	74,998	51,111	4,439	387,430	205,363	39,831	100,030	2,095	347,319

		REPUBLIKA SRPSKA									
		REFUGEES					DPs				
		BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL	BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL
2	1996			7,925		7,925	136	58	61,613	21	61,828
	1997	204	73	8,287	66	8,630	626	28	4,481		5,135
	1998	1,279	257	2,458	6	4,000	6,765	285	3,080		10,130
	1999	1,081	339	1,962	88	3,470	10,587	1,013	1,666	184	13,450
	2000	2,818	1,336	139	268	4,561	22,461	456	362	277	23,556
	2001	2,676	1,959	47	110	4,792	34,952	471	611	93	36,127
	2002	9,119	2,107	134	99	11,459	29,511	351	585	106	30,553
	2003	4,343	1,609	50	191	6,193	11,803	123	440	7	12,373
	2004	789	140	6		935	7,099	17	602		7,718
	2005	735	38	1		774	2,220	15			2,235
	2006	2	1		1	4	26	1			27
TOTAL		23,046	7,859	21,009	829	52,743	126,186	2,818	73,440	688	203,132

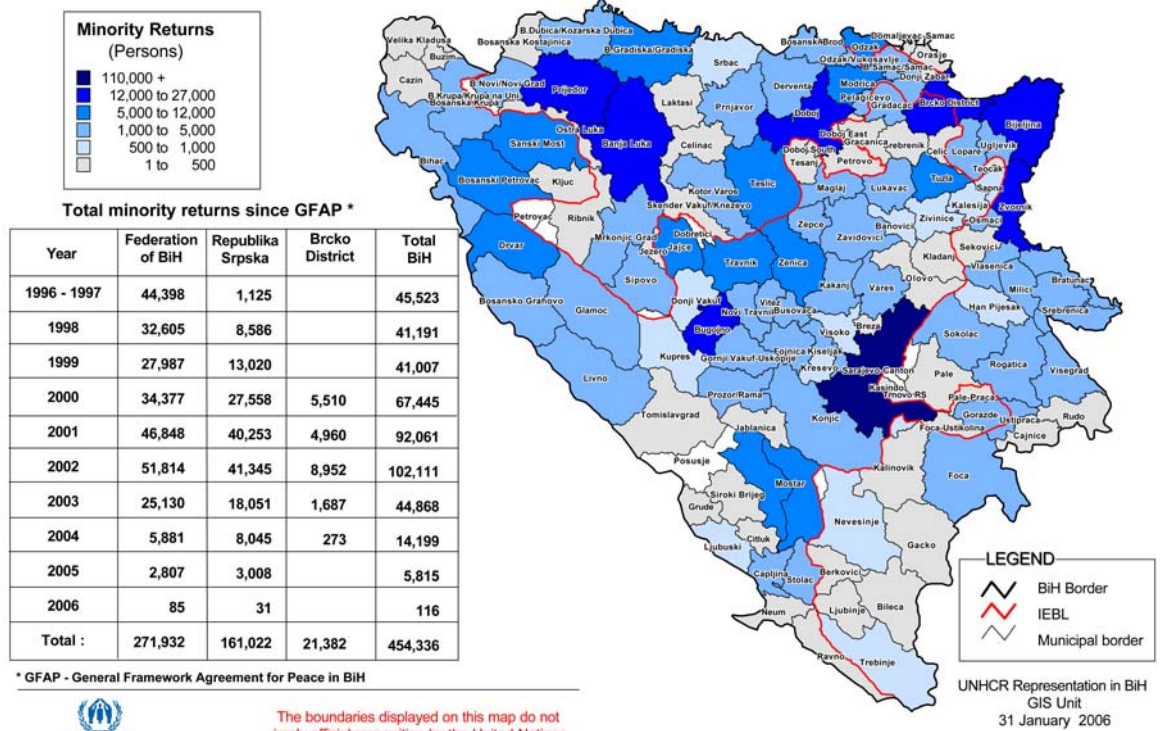
		BRCKO DISTRICT									
		REFUGEES					DPs				
		BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL	BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL
3	2000						4,845	663	2		5,510
	2001						4,032	599	329		4,960
	2002	132	1,746	7		1,885	5,209	336	1,522		7,067
	2003	17	60	2		79	702	286	620		1,608
	2004						208	56	9		273
	2005										
	2006										
TOTAL		149	1,806	9		1,964	14,996	1,940	2,482		19,418

		TOTAL BOSNIA AND HERZEGOVINA									
		REFUGEES					DPs				
		BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL	BOS	CRO	SER	OTH	TOTAL
1+2+3	1996	76,385	3,144	8,477	33	88,039	101,402	505	62,792	42	164,741
	1997	74,756	33,568	11,136	820	120,280	39,447	10,191	8,452	205	58,295
	1998	78,589	23,187	6,765	1,459	110,000	15,806	4,325	9,139	300	29,570
	1999	18,440	6,299	6,332	579	31,650	24,907	6,760	11,315	403	43,385
	2000	7,633	4,834	5,303	837	18,607	36,944	7,779	14,175	449	59,347
	2001	4,642	4,244	9,155	652	18,693	48,042	5,960	25,734	436	80,172
	2002	12,592	5,933	18,220	389	37,134	41,511	5,319	23,215	730	70,775
	2003	5,257	2,852	5,482	421	14,012	21,861	2,267	16,023	152	40,303
	2004	976	450	942	74	2,442	12,976	1,028	3,888	56	17,948
	2005	805	151	314	3	1,273	3,540	437	1,177	10	5,164
	2006	2	1	3	1	7	109	18	42		169
TOTAL		280,077	84,663	72,129	5,268	442,137	346,545	44,589	175,952	2,783	569,869

Source: UNHCR; IOM; Ministries for Refugees; Deportation movements; Municipal Authorities; OHR Brcko District; DPs Associations and NGOs.

UNHCR Sarajevo

TOTAL MINORITY RETURNS IN/TO BiH FROM 1996 TO 31 JANUARY 2006



CROATIA

A. REFUGEES, ASYLUM-SEEKERS AND OTHERS OF CONCERN TO UNHCR

1. Population of concern to UNHCR, end of year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Refugees*	183,600	198,647	165,395	68,863	29,027	28,374	22,437	21,875	8,392	4,387
Asylum-seekers**	-	-	11	-	4	27	19	76	52	57
Returned refugees***	-	10	359	16,155	24,939	10,578	19,014	11,867	17,287	9,866
Internally displaced	307,000	198,230	144,147	79,441	71,704	52,390	34,134	23,402	17,100	12,566
Returned IDPs	-	26,082	23,614	15,494	10,732	6,302	4,403
Various/others	-	316	-	-	-	-	-
Total	164,459	152,072	114,983	91,098	67,952	49,133	31,279

* UNHCR estimates for most industrialized countries. ** Pending applications. 1994-1995: data available for industrialized countries only. *** Also based on country of asylum reports.

2. Refugees—displacement and durable solutions during the year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Arrivals</i>										
Prima facie/group basis	-	-	169	-	152	2,876	-	-	-	-
Individually recognized*	-	-	-	-	-	-	4	2	-	2
Resettlement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Durable solutions</i>										
Voluntary repatriation**	-	-	22,861	5,201	2,921	2,806	3,417	3,439	4,503	2,494
Resettlement	-	9,510	4,736	1,926	564	314	621	642	1,499	99
Naturalization	-	-	-	1,340	2,569	1,118	163	220

* Includes Convention status and allowed to remain for humanitarian reasons, first instance and appeal. 1994-1995: industrialized countries only. ** Also based on country of return reports.

2003 UNHCR Statistical Yearbook

CROATIA

C. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS IN CROATIA – MAIN ORIGIN

1. Refugee population, end of year—main origin (main nationalities in 2003)

Origin*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Bosnia and Herzegovina	183,600	193,544	158,659	68,340	28,659	24,960	20,889	20,421	7,672	3,930
Serbia and Montenegro	-	5,103	6,736	523	368	3,414	1,543	1,396	679	455

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year—main origin (main nationalities during 2003 – 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

Origin	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Liberia	9	-	-	-	-	-	2	28
Serbia and Montenegro	-	-	5	7	5	16	15	20

D. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS FROM CROATIA – MAIN COUNTRIES OF ASYLUM

1. Refugee population, end of year—main countries of asylum (main countries in 2003)

Asylum country*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Serbia and Montenegro	72,124	232,749	297,099	293,246	296,597	298,534	289,924	245,252	228,655	189,746
Bosnia and Herzegovina	-	-	-	40,000	30,000	39,591	24,877	23,607	22,016	19,477
United States	61	133	211	264	298	1,949	4,927	5,892	6,258	6,296
Germany	-	-	-	-	-	-	-	-	3,845	3,812
Australia	-	-	1,076	1,609	3,077	3,704	4,902	5,158	4,850	3,394
Other	4,071	12,690	11,702	14,188	8,117	9,947	10,569	10,370	9,194	7,464
Total	76,256	245,572	310,088	349,307	338,089	353,725	335,199	290,279	274,818	230,189

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

A. REFUGEES, ASYLUM-SEEKERS AND OTHERS OF CONCERN TO UNHCR**1. Population of concern to UNHCR, end of year**

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Refugees*	14,891	9,048	5,089	3,500	1,700	21,200	9,050	4,363	2,816	193
Asylum-seekers**	-	-	-	-	-	-	1	54	62	2,285
Returned refugees***	-	-	-	-	-	-	-	90,012	10,767	2,201
Internally displaced	-	-	-	-	-	-	-	16,371	9,442	-
Returned IDPs	-	-	-	-	58,153	6,929	6,764
Various/others	-	-	-	-	-	2,130	-
Total	3,500	1,700	21,200	9,051	168,953	32,146	11,443

* UNHCR estimates for most industrialized countries. ** Pending applications. 1994-1995: data available for industrialized countries only. *** Also based on country of asylum reports.

2. Refugees--displacement and durable solutions during the year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Arrivals										
Prima facie/group basis	-	-	-	-	-	355,000	68	-	-	-
Individually recognized*	-	-	-	-	-	-	1	33	1	-
Resettlement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Durable solutions										
Voluntary repatriation**	90	650	1,211	418	101	233,780	12,139	4,505	1,091	196
Resettlement	-	-	-	-	-	-	82	48	229	127
Naturalization	-	958	400	-	-	25	208	43

* Includes Convention status and allowed to remain for humanitarian reasons, first instance and appeal. 1994-1995: industrialized countries only. ** Also based on country of return reports.

2003 UNHCR Statistical Yearbook**FYR MACEDONIA****C. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS IN FYR MACEDONIA – MAIN ORIGIN****1. Refugee population, end of year--main origin (main nationalities in 2003)**

Origin*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Serbia and Montenegro	-	-	-	-	900	21,000	8,878	4,307	2,765	167

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year--main origin (main nationalities during 2003 -- 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

Origin	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Serbia and Montenegro	-	-	-	-	1	183	116	2,283

D. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS FROM FYR MACEDONIA – MAIN COUNTRIES OF ASYLUM**1. Refugee population, end of year--main countries of asylum (main countries in 2003)**

Asylum country*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Germany	-	-	-	-	-	-	-	-	3,186	3,198
Serbia and Montenegro	185	160	1,322	1,322	1,322	1,322	1,322	11,276	3,614	1,403
United Kingdom	-	-	-	-	-	-	-	-	340	402
Sweden	149	225	225	241	242	242	286	297	311	329
United States	-	13	28	-	110	129	122	161	163	146
Other	13	12,485	11,466	11,184	265	396	446	463	493	504
Total	347	12,883	13,041	12,747	1,939	2,089	2,176	12,197	8,107	5,982

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

SERBIA AND MONTENEGRO

A. REFUGEES, ASYLUM-SEEKERS AND OTHERS OF CONCERN TO UNHCR

1. Population of concern to UNHCR, end of year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Refugees*	450,700	650,700	563,215	550,061	502,037	501,262	484,391	400,304	354,402	291,403
Asylum-seekers**	-	-	21	28	6,031	25	12	53	37	32
Returned refugees***	116	2	3,691	1,900	2	807,139	124,734	25,616	14,242	9,439
Internally displaced	-	487	487	470	225,000	234,900	267,500	263,600	261,826	256,891
Returned IDPs	23	110,000	58,936	-	2,531	-	2,438
Various/others	-	-	-	85,000	85,000	85,000	85,000
Total	552,482	843,070	1,602,262	961,637	777,104	715,507	645,203

* UNHCR estimates for most industrialized countries. ** Pending applications. 1994-1995: data available for industrialized countries only. *** Also based on country of asylum reports.

2. Refugees--displacement and durable solutions during the year

Category	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Arrivals										
Prima facie/group basis	31	170,007	-	34	-	-	-	93,194	-	79
Individually recognized*	-	-	-	16	44,015	6,019	8	19	35	13
Resettlement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Durable solutions										
Voluntary repatriation**	17	26	1,145	6,368	39,869	13,586	21,431	100,379	42,894	14,930
Resettlement	11	4	1,976	2,678	4,662	3,324	4,433	1,391	894	485
Naturalization	-	-	42,000	-	-	-	1,841	-

* Includes Convention status and allowed to remain for humanitarian reasons, first instance and appeal. 1994-1995: industrialized countries only. ** Also based on country of return reports.

2003 UNHCR Statistical Yearbook

SERBIA AND MONTENEGRO

C. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS IN SERBIA AND MONTENEGRO – MAIN ORIGIN

1. Refugee population, end of year--main origin (main nationalities in 2003)

Origin*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Croatia	72,124	232,749	297,099	293,246	296,597	298,534	289,924	245,252	228,655	189,746
Bosnia and Herzegovina	98,200	84,747	250,744	241,438	200,937	198,213	189,959	143,094	121,449	99,785
FYR Macedonia	185	160	1,322	1,322	1,322	1,322	1,322	11,276	3,614	1,403
Slovenia	14,795	12,816	3,168	3,168	3,168	3,168	3,168	661	650	437

* UNHCR estimates for most industrialized countries.

2. Asylum applicants during the year--main origin (main nationalities during 2003 – 1994-95 data only incl. industrialized asylum countries)

Origin	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Iraq	65	109	180	49	25	22	93	70
Afghanistan	-	-	2	-	7	48	34	26

D. REFUGEES AND ASYLUM-SEEKERS FROM SERBIA AND MONTENEGRO – MAIN COUNTRIES OF ASYLUM

1. Refugee population, end of year--main countries of asylum (main countries in 2003)

Asylum country*	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Germany	-	-	-	-	-	-	-	-	183,170	168,980
Sweden	21,492	22,188	22,463	25,358	26,471	26,333	27,514	27,965	28,727	27,897
United Kingdom	1,295	2,320	3,810	5,925	6,935	13,310	15,440	17,725	19,875	21,301
United States	1,275	1,445	1,694	1,928	1,674	15,746	16,143	16,302	16,145	16,846
Switzerland	4,883	710	1,358	7,038	3,006	4,481	9,309	12,493	12,001	11,249
Other	26,031	59,457	74,642	66,405	77,206	112,639	78,342	69,746	67,669	50,359
Total	54,976	86,120	103,967	106,654	115,292	172,509	146,748	144,231	327,587	296,632

* UNHCR estimates for most industrialized countries.



Refugees from Former Yugoslav Republics in Serbia and Montenegro (other than Kosovo)
By Country of Origin and Current Place of Asylum
(as at 28 February 2006)

	SERBIA	MONTENEGRO	TOTAL
Bosnia and Herzegovina	40,800	6,090	46,890
Croatia	98,067	2,246	100,313
TOTAL Refugees:	138,867	8,336	147,203

IDPs from Kosovo in Serbia and Montenegro (other than Kosovo)
By Current Place of Asylum
(as at 28 February 2006)

	SERBIA	MONTENEGRO	TOTAL
Kosovo	207,331	17,864	225,195
TOTAL IDPs:	207,331	17,864	225,195

Durable solutions 1996 - 2006 by country of origin (approximate numbers)

	Country of Origin						Total
	Bosnia and Herzegovina			Croatia			
1996	251,000			297,000			548,000
Durable Solution	Voluntary Repatriation	UNHCR Assisted	6,100	Voluntary Repatriation	UNHCR Assisted	13,200	19,300
		Spontaneous	60,000		Spontaneous	54,500	114,500
	Resettlement through UNHCR		9,000	Resettlement through UNHCR		13,000	22,000
	Local Integration/ Naturalization		42,000	Local Integration/ Naturalization		74,000	116,000
	*Decided not to register at 2004/2005 registration exercise		87,000	*Decided not to register at 2004/2005 registration exercise		42,000	129,000
2006	46,900			100,300			147,200

* It is assumed that persons in this category achieved some form of durable solution as they opted not to register at the 2004/2005 registration exercise. Further data on this category is not available.

UNHCR Representation
Serbia and Montenegro

Annexe 3 : La lutte contre la corruption dans les Balkans occidentaux

Une initiative régionale intéressante : la lutte contre la corruption dans les pays des Balkans occidentaux : Pour certains observateurs la corruption revêt un caractère endémique dans les Balkans. Les deux tableaux ci-après, établis l'un par « Freedom House », l'autre par « Transparency International », sont éloquentes. Les notations attribuées par « Freedom House » mesurent la perception de la corruption par le public, les intérêts d'affaires des grands responsables politiques, les lois sur la transparence financière et les conflits d'intérêt et l'efficacité des initiatives anti-corruption. La gradation va de un à sept, sept correspondant au degré le moins élevé de progrès sur la voie de la démocratisation.

	1999	2001	2002	2003	2004	2005
Albanie	6,00	5,50	5,25	5,00	5,25	5,25
Bosnie	6,00	5,75	5,50	5,00	4,75	4,50
Croatie	5,25	4,50	4,50	4,75	4,75	4,75
Macédoine	5,00	5,00	5,50	5,50	5,00	5,00
Yougoslavie	6,25	5,25	6,25	5,00	n/a	n/a
Serbie	n/a	n/a	n/a	n/a	5,00	5,00
Monténégro	n/a	n/a	n/a	n/a	5,25	5,25
Kosovo	n/a	n/a	n/a	n/a	6,00	6,00
Moyenne	5,36	5,18	5,04	4,86	4,97	4,89
Valeur Médiane	5,25	5,00	5,25	5,00	5,00	5,00

Les notations attribuées par « Transparency International » pour l'année 2005 correspondent à la perception du degré de corruption par les hommes d'affaires et les analystes pays (indice de perception de la corruption ou IPC). L'échelle s'étend ici de zéro (très corrompu) à dix (probité élevée).

Rang du pays	Pays/territoire	Note de l'IPC	Intervalle confiance	Sources utilisées
70	Croatie	3,4	3,2-3,7	7
88	Bosnie-Herzégovine	2,9	2,7-3,1	6
97	Serbie-Monténégro	2,8	2,5-3,3	7
103	Macédoine	2,7	2,4-3,2	7
126	Albanie	2,4	2,1-2,7	3

Le 16 février 2000 les pays du pacte de stabilité y compris les Etats-membres de l'Union européenne, les pays du sud-est de l'Europe et la communauté internationale des donateurs ont adopté une initiative anti-corruption, l'initiative anti-corruption du pacte de stabilité ou SPAI selon le sigle anglais.

Le SPAI repose sur cinq piliers :

1. adhésion aux instruments européens et internationaux de lutte contre la corruption et mise en œuvre de ceux-ci.
2. promotion de la bonne gouvernance et d'administrations publiques fiables.
3. renforcement de la législation et promotion de l'Etat de droit.
4. promotion de la transparence et de l'intégrité dans les relations d'affaires et lutte contre la corruption des fonctionnaires.
5. promotion d'une société civile active, comprenant les médias.

Les sommes investies dans la lutte contre la corruption dans les pays du SPAI se chiffrent en millions d'euros. La Commission européenne a apporté d'importants financements dans le cadre de ses programmes OCTOPUS puis CARDS. La Finlande a investi le contre-valeur de 1,1 million de marks finlandais entre 2002 et 2005 en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Macédoine et en Serbie, tandis que la Suède a financé pour 1,5 million d'euros d'actions anti-corruption dans les Balkans occidentaux. Les contributions des Etats-Unis s'élèvent à 9, 6 et 2,1 millions de dollars dans le cadre, respectivement, d'un programme sur la comptabilité du secteur public en Bosnie-Herzégovine, sur la comptabilité du secteur privé et l'audit dans cette même république et pour la promotion de la société civile en Albanie.

Annexe 4 : La criminalité organisée

SYNTHESE DES TROIS DERNIERS RAPPORTS STRATEGIQUES ANNUELS D'EUROPOL

« ORGANISED CRIME SITUATION REPORTS »

Pays membres d'Europol	Origine ou nature des entités criminelles extra-nationales dominantes	Activités criminelles de ces entités
Allemagne	Balkans, Turquie, PECO, ex-URSS	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh
Autriche	Balkans, PECO, ex-URSS	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh, marché du vice
Belgique	Balkans, Maghreb, Turquie	BA, narcotrafic, V&Tveh
Danemark	Balkans, Turquie, PECO, motards criminels	BA, narcotrafic, contrebandes alcool et tabac
Espagne	Balkans, Colombie, PECO, ex-URSS	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh
Finlande	Balkans, Turquie, PECO, ex-URSS	Narcotrafic, V&Tveh, contrebandes alcool et tabac
France	Balkans, Maghreb, PECO, ex-URSS	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh
Royaume-Uni	OCT Inde, Colombie, Jamaïque, Nigeria, Triades, Turquie, ex-URSS, motards criminels	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh, hooliganisme
Grèce	Balkans, Turquie, PECO, ex-URSS	Narcotrafic, TEH, V&Tveh, marché du vice
Irlande	Aucun identifié	Criminalité indigène
Italie	Balkans, Nigeria, Triades, ex-URSS	BA, narcotrafic, TEH
Luxembourg	Balkans, Maghreb, PECO, Nigeria	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh
Pays-Bas	Colombie, Maghreb, Turquie	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh
Portugal	Brésil, Colombie, OCT des ex-colonies et du sous-continent indien	BA, narcotrafic, V&Tveh,
Suède	Balkans, Turquie, PECO, ex-URSS, motards criminels	BA, narcotrafic, TEH, V&Tveh, marché du vice, contrebandes alcool et tabac

Légende : PECO = Pays de l'Europe Centrale et Orientale ; TEH = Trafics d'êtres humains ; V&Tveh = Vols et Trafics de véhicules ; OCT = Organisations Criminelles Transnationales ; BA : blanchiment d'argent.

TRAFICS DE STUPEFIANTS EN DIRECTION DE L'UNION EUROPEENNE : LA « ROUTE DES BALKANS »

Selon le rapport 2005 d'Europol, 135 tonnes d'héroïne sont importées chaque année dans l'Union européenne dont 80 % passent par la « Route des Balkans », soit 100 tonnes d'héroïne/an, environ 8 tonnes par mois. Ces 100 tonnes d'héroïne, vendues au détail par des trafiquants dans l'Union européenne, rapportent quelque 4 milliards €/an.

Le profit (le bénéfice, et non le chiffre d'affaires) d'un mois de trafic en gros d'héroïne sur la seule Route des Balkans dépasse les 100 millions d'euros.

La plus grande partie de l'héroïne arrivant en Europe vient de Turquie en suivant un itinéraire terrestre : Bulgarie, Serbie-Monténégro, Croatie, Slovénie, Autriche, communément appelé Route des Balkans

TRAFICS CRIMINELS DE VEHICULES VOLES DANS L'UNION EUROPEENNE

Selon Europol, 1,3 million de véhicules sont volés chaque année dans l'Union européenne à 15, dont 60 à 70 % seulement sont récupérés par la suite. Hors escroqueries à l'assurance, 30 % du total, soit 390 000 véhicules haut de gamme, sont ainsi volés puis revendus hors de l'Union (Balkans, continent africain, etc.) par des réseaux criminels.

TRAFIC INTERNATIONAL D'ETRES HUMAINS

Les acteurs importants du trafic international d'êtres humains vers l'Union européenne sont d'abord les mafias italienne, albanaise et turque, les Triades, le « Milieu » serbe et croate, les gangs nigériens. En direction de l'Europe, ces trafics concernent de 200 à 500 000 personnes par an, dont 120 000 en provenance des Balkans occidentaux et 50 000 de l'ex-URSS.

Annexe 5 : CARDS, SAPARD et IPSA

CARDS (COMMUNITY ASSISTANCE FOR RECONSTRUCTION, DEVELOPMENT AND STABILISATION)

Le 5 décembre 2000 le Conseil adoptait le règlement n° 2666/2000, autrement dit le programme de coopération CARDS. Le programme a pour objet de développer la coopération avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, dans le cadre du processus d'association et de stabilisation. Le programme se fixe quatre objectifs :

- La reconstruction, la stabilisation de la démocratie, la réconciliation et le retour des réfugiés
- Le développement des institutions et du droit en conformité avec les règles de l'Union européenne pour favoriser la démocratie, les droits de l'Homme, l'économie de marché, la société civile et les médias.
- Le développement économique et social durable en s'appuyant sur des réformes structurelles
- La coopération régionale
- 5,13 milliards d'euros ont été dépensés au titre de programme CARDS au cours de la période 2000-2006.

Tableau 1: Répartition des crédits alloués au titre du programme CARDS au cours de la période 2000-2006 (en million d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
Albanie	33,4	37,5	44,9	46,5	63,5	44,2	45,5	315,5
Bosnie-Herzégovine	90,3	105,2	71,9	63,0	72,0	49,4	51,0	502,8
Croatie (fonds de pré-adhésion à partir de 2005)	16,8	60,0	59,0	62,0	81,0	-	-	278,8
L'ancienne République yougoslave de Macédoine	13,0	56,2	41,5	43,5	59,0	45,0	40,0	298,2
Serbie et Monténégro ^a	650,5	385,5	351,6	324,3	307,9	282,5	257,5	2559,8
Administrations civiles provisoires	10,0	24,5	33,0	32,0	35,0	36,0	35,0	205,5
Fonds régionaux	20,2	20,0	43,5	31,5	23,0	47,9	43,5	229,6

Autres	141,5	118,0	11,0	17,0	22,5	19,7	16,1	345,8
Aide macro-financière (dons) ^c	70,0	120,0	100,0	15,0	16,0	33,0	50,0	404,0
TOTAL	1045,7	926,9	756,4	634,8	679,9	557,7	538,6	5130,2
Croatie, financement pré-adhésion 2005-6						105	140	245
TOTAL Croatie comprise, 2005-6						662,7	678,6	5385

Note1: ces chiffres comprennent l'aide reçue au titre des programmes PHARE et OBNOVA, là où les programmes s'appliquaient en 2000, et au titre du programme CARDS à partir de 2001.

Note2: en 2005 aux crédits inscrits au budget de l'année se sont ajoutés des fonds inscrits au budget de l'année précédente, non déboursés en 2004, et reconduits en 2005 (6 millions d'euros pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine et 7,5 millions d'euros au titre du programme régional).

Source : Union européenne, site de la Commission

SAPARD (SPECIAL ACCESSION PROGRAMME FOR AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT)

Le programme SAPARD doit permettre aux pays d'Europe centrale et orientale de faire face non seulement aux difficultés structurelles de leur secteur agricole et de leurs zones rurales, mais aussi aux difficultés rencontrées pour s'adapter à la PAC. La décision de créer cet instrument a été prise par le Conseil (règlement 1265/1999). Le budget s'est élevé à 225 millions d'euros pour la Bulgarie et la Roumanie. Les dépenses pour les 10 futurs Etats membres se sont élevés à 560 millions d'euros de 2000 à 2003.

ISPA (INSTRUMENT STRUCTUREL DE PRE-ADHESION)

Proposé dans le cadre de l'Agenda 2000, l'Instrument Structurel de Pré-Adhésion est un instrument financier visant à préparer l'adhésion de pays à l'Union européenne en facilitant la reprise de l'acquis communautaire, principalement dans les domaines de l'environnement et des transports. Seules la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie peuvent bénéficier de cette aide. Le budget de l'ISPA est de 1,04 milliard d'euros pour la période 2000-2006. La répartition de l'aide entre pays se fait selon les trois critères de population, de superficie du territoire national et du PIB par habitant. Le taux de l'aide est variable. Il peut représenter jusqu'à 75 % voire 85% des dépenses publiques. Cela dit, la possibilité de trouver un cofinancement avec la BERD ou la BEI permet de faire baisser le taux de l'aide.

Annexe 6 : Indicateurs économiques et sociaux

INDICATEURS ECONOMIQUES

ALBANIE

(En millions de dollars ou en %)	2001	2002	2003	2004	2005 (e)	2006 (p)
Croissance économique (%)	7,2	3,4	6,0	5,9	6,0	6,0
Inflation (%)	3,1	5,2	2,4	2,9	2,1	3,0
Solde public/PIB (%)	-7,9	-6,6	-4,4	-5,0	-4,5	-4,2
Exportations	305	330	447	603	766	932
Importations	1 332	1 485	1 783	2 182	2 699	2 987
Balance commerciale	-1 027	-1 155	-1 336	-1 579	-1 933	-2 055
Solde courant/PIB (%)	-6,4	-9,7	-8,1	-6,0	-7,1	-7,0
Dette extérieure /PIB (%)	29,3	26,3	24,6	22,0	20,0	20,1
Service de la dette/Export (%)	2,3	3,8	2,7	2,6	3,3	4,1
Réserves en mois d'import.	4,9	4,9	4,7	5,0	4,4	4,4

(e)estimation (p)prévision

BOSNIE

(En millions de dollars ou en %)	2001	2002	2003	2004	2005 (e)	2006 (p)
Croissance économique (%)	4,3	5,3	4,0	5,7	5,4	5,7
Inflation (%)	3,2	0,3	0,6	0,4	1,0	1,9
Solde public/PIB (%) hors dons	-16,0	-10,1	-6,6	-4,8	-3,0	-2,0
Exportations	870	952	1 296	1 664	2 072	2 434
Importations	2 701	3 211	3 816	4 496	5 195	5 541
Balance commerciale	-1 831	-2 259	-2 520	-2 832	-3 123	-3 107
Balance courante/PIB (%)	-16,1	-21,8	-17,8	-17,3	-16,8	-15,2

Dettes extérieures/PIB (%)	nd	56,6	57,1	55,2	52,7	49,4
Service de la dette/Exportations (%)	3,7	5,5	5,2	4,3	4,5	4,7
Réserves en mois d'importations	5,1	4,5	5,2	6,0	5,3	5,1

(e) estimation (p) prévision

CROATIE

(En millions de dollars ou en %)	2001	2002	2003	2004	2005 (e)	2006 (p)
Croissance économique (%)	4,4	5,2	4,3	3,8	3,4	3,5
Inflation (%)	4,6	1,7	1,8	2,1	3,3	3,7
Solde public/PIB (%)	-6,8	-5,0	-6,3	-4,9	-4,5	-4,3
Taux de chômage	22,0	22,3	19,2	18,5	nd	nd
Exportations	4 759	5 004	6 308	8 210	9 386	10 177
Importations	8 860	10 652	14 216	16 560	18 790	20 553
Balance commerciale	-4 101	-5 649	-7 908	-8 350	-9 404	-10 376
Balance courante	-594	-1 473	-2 054	-1 867	-2 374	-3 046
Balance courante/PIB (%)	-3,0	-6,5	-7,1	-5,4	-6,4	-7,5
Dettes extérieures/PIB (%)	59,7	69,1	86,6	90,0	82,7	85,3
Service de la dette/Exportations (%)	19,5	25,8	20,4	16,2	17,7	21,2
Réserves en mois d'importations	4,8	5,0	5,2	4,8	4,5	4,6

(e) estimation (p) prévision

MACÉDOINE

(En millions de dollars ou en %)	2001	2002	2003	2004	2005 (e)	2006 (p)
Croissance économique (%)	-4,5	0,9	2,8	2,9	3,8	4,0
Inflation (%)	5,5	1,8	1,2	-0,4	0,7	1,5
Solde public/PIB (%)	-7,2	-5,6	-0,7	0,3	-1,5	-1,3

Exportations	1 155	1 112	1 359	1 672	2 050	2 253
Importations	1 682	1 917	2 211	2 784	3 196	3 425
Balance commerciale	-526	-804	-852	-1 112	-1 146	-1 172
Balance courante/PIB (%)	-7,1	-9,4	-6,0	-7,9	-4,4	-4,1
Dette extérieure /PIB (%)	42,7	44,4	42,4	44,8	46,7	44,9
Service de la dette/Export (%)	14,4	15,7	13,8	10,1	11,6	18,2
Réserves en mois d'importations	4,4	3,8	4,1	3,3	3,8	4,1

(e)estimation (p)prévision

SERBIE-MONTENEGRO

(En millions de dollars ou en %)	2001	2002	2003	2004	2005 (e)	2006 (p)
Croissance économique (%)	5,5	4,0	2,1	8,0	5,0	5,0
Inflation (%)	91,0	21,3	11,2	9,8	15,9	13,6
Solde public/PIB (%)	-1,4	-4,5	-3,3	-0,3	1,2	1,9
Taux de chômage (%)	12,2	13,3	14,6	18,5	nd	nd
Exportations	2 003	2 412	3 054	4 219	5 485	6 472
Importations	4 837	6 320	7 941	11 653	11 245	12 257
Balance commerciale	-2 834	-3 908	-4 887	-7 434	-5 760	-5 785
Balance courante	-528	-1 383	-2 005	-3 148	-1 997	-2 066
Balance courante /PIB (%)	-4,6	-8,9	-9,7	-13,1	-7,8	-7,5
Dette extérieure /PIB (%)	103,2	76,2	69,2	62,0	59,3	58,4
Service de la dette/Export (%)	2,1	3,0	6,1	9,1	13,9	12,7
Réserves en mois d'import.	2,5	3,7	4,5	3,7	4,6	4,5

(e)estimation (p)prévision

INDICATEURS SOCIAUX

ALBANIE

	2001	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie :					
- Hommes		69	69	69	72
- Femmes		74	75	75	76
Taux de mortalité infantile (‰)		22,2	12	12	12
Alphabétisation (%)		84,6	84,6	84,7	85,3
Nombre de médecins (‰)		1,41	1,41	1,41	1,29
Population urbaine (%)		38	41	42,3	42,9
Taux de chômage (%)		17,6	18	18	22,7

Source : L'année stratégique, ss. la dir. de Pascal Boniface, Armand Colin, Saint-Just-La-Pendue, années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.

BOSNIE

	2001	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie :					
- Hommes	71	71	65	65	65
- Femmes	76	76	72	72	72
Taux de mortalité infantile (‰)	6	12	11	11	11
Alphabétisation (%)	86	86	86	86	nc
Nombre de médecins (‰)	1 pr 624	nc	1,81	1,81	1,43
Population urbaine (%)	42	42	42	42	43,4
Taux de chômage (%)	nc	39	39,4	40	40

CROATIE

	2001	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie :					
- Hommes	69	69	70	70	70
- Femmes	77	76	77	77	77
Taux de mortalité infantile (‰)			7,7	7,7	7,4
Alphabétisation (%)	97	98	98,2	98,2	98,4
Nombre de médecins (‰)	1 pr 515	2,12	2,27	2,27	2,29
Population urbaine (%)	56	57	57	57,7	58,1
Taux de chômage (%)	17	20,6	16,1	6	15,2

MACEDOINE

	2001	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie :					
- Hommes	70	70	70	70	71
- Femmes	75	75	75	75	75
Taux de mortalité infantile (‰)	7,5	16,3	14,9	18,2	10
Alphabétisation (%)	89	94	94	94	94
Nombre de médecins (‰)	1 pr 458	2,3	2,3	2,3	2,2
Population urbaine (%)	59	61	62	61,6	60
Taux de chômage (%)	39,8	47	34,5	34,5	31,9

SERBIE-MONTENEGRO

	2001	2002	2003	2004	2005
Espérance de vie :					
- Hommes	70	70	70	70	70
- Femmes	75	75	75	76	75
Taux de mortalité infantile (‰)	nc	10,4	13	17	13
Alphabétisation (%)	89	nc	nc	93	93
Nombre de médecins (‰)	1 pr 420	2,02	2	2	2,02
Population urbaine (%)	53	57	57	57	57
Taux de chômage (%)	26	27,4	28,5	28,5	22,3

Annexe 7 : Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (PSESE)

Adopté par le Conseil européen réuni à Cologne le 10 juin 1999, le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est a pour objectif d'assurer la paix, la stabilité, le bon voisinage, la démocratie, le respect des droits de l'Homme et des minorités, le retour des réfugiés et la prospérité économique dans la région. Les dispositions du Pacte ont été réaffirmées lors du sommet de Sarajevo qui s'est tenu le 30 juillet 1999. Il groupe l'Union européenne et ses Etats membres, les pays d'Europe centrale et orientale non-membres de l'Union européenne, des organisations internationales (principalement le Conseil de l'Europe, la BEI, la BERD, le FMI, l'ONU, l'OTAN et l'OSCE) et des pays tiers comme les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Russie, la Norvège et la Suisse. Les initiatives régionales, comme l'Initiative Centre Européenne (CEI), l'Initiative de Coopération de l'Europe du Sud-Est (SECI), et le processus de coopération de l'Europe du Sud-Est (SEECF) sont également associées au Pacte.

Le Pacte de Stabilité comprend trois tables de travail et une table de coordination ou "table régionale" responsable des objectifs fixés par le Pacte. Cette table doit coordonner le travail des trois autres tables de travail, une table "démocratisation et droits de l'Homme" avec 12 % du budget, une table "reconstruction économique" avec 84 % du budget et une table "sécurité" avec 4 % du budget. Le coordinateur spécial, actuellement le Docteur Erhard Busek, désigné par l'Union européenne, préside la table régionale et participe au groupe directeur de haut niveau chargé du processus de coordination des donateurs. Les pays souhaitant bénéficier du Pacte de Stabilité doivent coopérer au niveau bilatéral et régional et mettre en place des réformes de l'économie, de démocratisation et de coopération régionale.

L'Union européenne joue un rôle primordial. Elle se donne pour objectif de coordonner l'aide financière, de développer les institutions démocratiques et économiques dans le cadre de ses programmes comme OBNOVA, programme d'aide à la Bosnie-Herzégovine. En outre, en partenariat avec la Banque mondiale, la Commission européenne est chargée de la coordination du développement régional et de l'organisation des conférences sur le financement. L'Union européenne a rappelé la perspective d'adhésion qui unit ces pays. Ainsi, en 1999 la Commission a lancé les Accords de Stabilisation et d'Association (ASA) et un nouvel instrument, CARDS, l'Assistance Communautaire pour la Reconstruction, la Démocratisation et la Stabilisation.

Docteur Erhard Busek :

Le docteur Erhard Busek fut vice-chancelier d'Autriche entre 1991 et 1995, occupant le poste de ministre de l'éducation entre 1994 et mai 1995. Il fut représentant spécial du gouvernement autrichien pour l'élargissement européen de mars 2000 à décembre 2001. Il dirige actuellement à Bruxelles le Pacte de Stabilité de l'Europe du Sud-Est (PSESE).

Annexe 8 : Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (OHR)

La mission du Haut Représentant a été définie par les accords de Dayton. Elle consiste à surveiller l'exécution des dispositions de l'accord. L'annexe 10 de la conférence de Bonn de décembre 1997 est la base de son mandat. Le bureau constitue la plus haute autorité et est seul à avoir la prérogative d'interpréter l'accord. Il doit s'assurer de l'efficacité des institutions. Il a pour mission de faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine devienne un Etat en paix, stable, et qui puisse intégrer l'Union européenne. Il s'est fixé pour tâche en 2005 de réformer l'économie, de renforcer le droit, et de renforcer la capacité des institutions, principalement nationales, à exercer leurs prérogatives. Son budget pour l'année 2006 s'élève à 13,8 millions d'euros (53 % de l'UE, 22 % des US, 10 % du Japon, 4 % de la Russie, 3,03 % du Canada, 2,5 % des OIC). Christian Schwarz-Schilling a annoncé son souhait de voir disparaître le bureau en 2007.

LES HAUTS REPRESENTANTS ONT ETE :

- Carl Bildt : 1995-1997 (Suédois)
- Carlos Westendorf : 1997-1999 (Espagnol)
- Wolfgang Petritsch : 1999-2002 (Autrichien)
- Paddy Ashdown : 2002-31/01/06 (Britannique)
- Christian Schwarz-Schilling : depuis le 31 janvier 2006 (Allemand)

CARL BILDT :

Carl Bildt fut un jeune Premier ministre conservateur suédois avant d'être nommé Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. En 1995, il est chargé de représenter l'Union européenne en ex-Yougoslavie et de co-présider les pourparlers des Accords de Dayton. Il a été ensuite le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies dans les Balkans de 1999 à 2001. Il est membre de la Commission Internationale sur les Balkans et a publié de nombreux articles sur les problèmes régionaux.

Annexe 9 : Déclaration du Groupe de Contact sur le statut futur du Kosovo (31.01.06)¹⁰

La déclaration du Groupe de Contact survient après la réunion tenue le 31 janvier 2006 à Londres entre les ministres du Groupe de Contact, le Haut Représentant de l'Union européenne, le représentant de la Présidence de l'Union européenne, le Commissaire européen à l'élargissement, le Secrétaire général de l'OTAN et le représentant de l'ONU.

Ils ont tout d'abord insistés sur l'importance de trouver une solution au Kosovo à partir de la Résolution 1244, ainsi que sur leur attachement à une société multiethnique au Kosovo. Cela est, selon eux, possible au cours de l'année 2006, notamment en se fondant sur le travail de Martti Ahtisaari.

La question de la liberté de mouvement des populations doit être incluse dans l'accord. Il est également important de trouver un accord qui permette de favoriser des liens fondés sur la transparence et la confiance mutuelle entre les communautés serbes et kosovares, et enfin de favoriser et de protéger les communautés religieuses et leurs monuments.

Les termes de la déclaration de novembre 2005 dans laquelle le Groupe de Contact affirmait son opposition à un retour à la situation d'avant 1999, tout comme à une partition de la région ou à un rattachement du Kosovo à un autre pays ont été confirmés. Les ministres se sont félicités de l'arrestation de Jovo Djogo, et ont rappelé Pristina à son devoir de collaborer avec le TPIY et de reconnaître le Kosovo comme un pays multiethnique.

Martti Ahtisaari :

Martti Ahtisaari, né en 1937 en Finlande, est un diplomate de carrière. Il fut dans les années 70 ambassadeur en Afrique. En 1977, il devint Commissaire des Nations Unies en Namibie et resta à ce poste jusqu'en 1981. Entre 1984 et 1987, il occupa plusieurs hautes fonctions, et notamment celles de sous-secrétaire d'Etat à la coopération internationale avec les pays en voie de développement, de gouverneur de la Banque Africaine de Développement et de gouverneur de la Banque Asiatique de Développement. Après une carrière oscillant entre les Nations Unies et le Ministère des Affaires Etrangères de Finlande, il devint en 1992 président du groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine de la Conférence Internationale. En 1993, il est nommé représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'ancienne Yougoslavie. Il fut Président de son pays avant de revenir dans la région en tant que médiateur pendant la guerre du Kosovo en 1999.

¹⁰ Ambassade de France en Serbie-Monténégro, www.ambafrance-yu.org/article-imptim.php3?id_article=946

Annexe 10 : Communication des ministres des affaires étrangères après la réunion informelle tenue à Salzbourg (10–11 mars 2006)¹¹

La déclaration conjointe a été adoptée le 11 mars par les 33 ministres de l'Union européenne, des Balkans, de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Turquie afin de réitérer la "perspective européenne" de tous les pays des Balkans tout en précisant que l'objectif était une adhésion pure et simple à l'Union. La déclaration de Salzbourg est donc plus explicite que la déclaration faite à Salonique en 2003. Ursula Plassnik, la ministre autrichienne des affaires étrangères, s'est félicitée de cette décision unanime en estimant que "sans les Balkans occidentaux, l'unification européenne n'était pas achevée" et que l'Europe pouvait être une véritable "force motrice" entraînant le développement de ces pays.

Lors de la rencontre, les ministres ont tout d'abord décidé d'adopter la communication sur la future stratégie de l'Union européenne à l'égard des Balkans, et de promouvoir, ensuite, une coopération régionale au moyen d'une zone de libre-échange, notamment en facilitant l'accès des pays des Balkans à l'accord de libre-échange pour l'Europe centrale, ou CEFTA, dont la Roumanie, la Bulgarie et surtout la Croatie font déjà partie.

Cependant, l'unanimité des ministres peut sembler de façade, puisque lors de sa conférence de presse Philippe Douste-Blazy a souligné qu'il devenait nécessaire de préciser "ces perspectives européennes" en raison des difficultés que rencontre l'Europe, notamment depuis le non français au référendum sur le projet de traité constitutionnel. La prise en compte de la "capacité d'absorption de l'Union européenne" est jugée nécessaire par la déclaration. En outre, Bernard Bot, ministre néerlandais, a insisté sur les progrès indispensables à réaliser pour respecter les critères européens.

L'obligation et l'engagement pris par les gouvernements de respecter les critères de Copenhague et de collaborer avec le tribunal international sur l'ex-Yougoslavie ont été inscrits dans la déclaration finale. Il est urgent pour la Serbie de transférer à La Haye Radovan Karadzic et Radko Mladic si le gouvernement serbe souhaite avancer dans les négociations en vue de l'adoption du processus de stabilisation et d'association.

¹¹ Site de la Présidence autrichienne, www.eu2006.at/fr

Annexe 11 : Stratégie de la Commission pour les Balkans (27 janvier 2006)¹²

L'Union européenne cherche à favoriser les échanges, le développement économique, la circulation des personnes, l'éducation, la recherche, la coopération régionale et le dialogue avec la société civile dans les pays des Balkans. Le souci est donc de faire connaître et de faire partager l'esprit européen et de les prémunir contre tout retour au nationalisme.

La Commission a annoncé, par la voix de son commissaire Olli Rehn, des mesures concrètes dans le domaine du développement économique et social et dans celui de la société civile. Le premier objectif est de "favoriser les échanges, l'investissement et le développement économique et social" à partir de quatre initiatives :

- "La Commission est favorable à une conclusion rapide d'un *accord régional de libre-échange* entre les pays de la région.
- Il est prévu de mettre en place une *zone de cumul diagonal de l'origine* entre l'UE et les pays de la région qui ont conclu un accord de libre-échange avec elle, à savoir la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en guise de première étape avant l'intégration de la région dans le système paneuroméditerranéen.
- Le processus établi dans le cadre de la *Charte européenne des petites entreprises* sera prolongé de trois années supplémentaires au profit des Balkans occidentaux et la Commission prévoit d'accorder en 2006 la somme approximative de 60 millions d'euros au fonds européen en faveur de l'Europe du Sud-est, récemment créé.
- Les objectifs de *l'agenda de Lisbonne* figureront dans les politiques de l'UE pour la région."

Enfin, dans le but "d'associer progressivement les sociétés des Balkans occidentaux au dynamisme européen" la Commission propose six actions :

- "La Commission présentera, en 2006, des initiatives visant à *faciliter la délivrance de visas* pour les Balkans occidentaux. Des mesures favorisant les déplacements des étudiants et des chercheurs, ainsi que le trafic frontalier local entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux sont, sur le point d'être mises en œuvre.

¹² Les Balkans Occidentaux sur la voie de l'Union européenne : renforcer la stabilité et la prospérité, www.eu.int/comm/index_fr.htm

- Le nombre de *bourses* octroyées par des programmes et institutions financés par l'UE à des étudiants des premiers et deuxièmes cycles universitaires et à des chercheurs de la région connaîtra une augmentation. Les citoyens et institutions des Balkans occidentaux devront tirer parti des nouvelles possibilités qui se présenteront en 2007 avec la reconduction de nombre de ces programmes, notamment dans le domaine de l'éducation et de la recherche.
- Une nouvelle *école supérieure régionale d'administration* devrait proposer des formations à partir de 2006.
- Les pays des Balkans occidentaux devraient s'approprier davantage la coopération régionale. Les responsabilités du pacte de stabilité devraient progressivement être confiées à des structures de la région.
- Le *dialogue avec la société civile* – déjà entamé avec les pays candidats à l'adhésion – sera étendu à l'ensemble des Balkans occidentaux.
- L'UE veillera à ce que les priorités qu'elle a établies au niveau politique pour les Balkans occidentaux bénéficient d'un soutien financier suffisant".

Annexe 12 : CHRONOLOGIE

1980–1990 : LA YOUGOSLAVIE EN CRISE, DE LA MORT DE TITO A L'ARRIVEE AU POUVOIR DE SLOBODAN MILOSEVIC

4 mai 1980

Mort du maréchal Josip Broz Tito, à la tête de la Yougoslavie depuis 1945.

février-mars 1981

Premières émeutes au Kosovo, notamment à l'Université de Pristina. Les Albanais du Kosovo réclament le statut de république fédérée pour la province du Kosovo. L'état d'urgence est proclamé.

8 mai 1986

Slobodan Milosevic devient président de la Ligue des communistes de Serbie.

novembre 1988

A Belgrade, un meeting organisé par la Ligue des communistes de Serbie rassemble un million de personnes autour de Slobodan Milosevic, qui annonce "de grands combats" pour défendre la Yougoslavie.

8 mai 1989

Slobodan Milosevic est élu Président de la Serbie par le Parlement serbe.

28 juin 1989

Célébration du 600e anniversaire de la bataille du Kosovo.

1991–1995 : LA YOUGOSLAVIE EN GUERRE, L'ECLATEMENT DE LA FEDERATION

28 février 1991

Le Conseil national serbe et le Conseil exécutif de la région autonome serbe de Krajina (Croatie) décident la séparation de cette région du reste de la République de Croatie et son maintien dans la Fédération yougoslave.

25 juin 1991

La Slovénie et la Croatie proclament leur indépendance. Le gouvernement fédéral déclare

aussitôt qu'il considère ces décisions comme illégales.

27 juin 1991

L'offensive de l'armée fédérale et la défense territoriale slovène.

3 juillet 1991

Début de la guerre serbo-croate avec la multiplication des incidents armés en Croatie entre les forces armées serbes appuyées par l'armée fédérale et les forces de police croates.

17 septembre 1991

La Macédoine proclame son indépendance.

12-20 septembre 1991

Les Serbes de Bosnie créent des régions autonomes en Bosnie-Herzégovine.

22 octobre 1991

L'Albanie est le premier (et le seul) pays étranger à reconnaître l'indépendance du Kosovo.

24 décembre 1991

Demande de reconnaissance d'indépendance de la province du Kosovo auprès de la CEE

décembre 1991

Conseils ministériels européens où l'Allemagne déclare son intention de reconnaître l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, où Robert Badinter est chargé de rendre un avis sur la reconnaissance des indépendances déclarées de différentes Républiques yougoslaves, au moment où le Conseil européen d'approuver le traité de Maastricht la politique étrangère et de sécurité commune.

4 avril 1992

La guerre éclate en Bosnie-Herzégovine après un référendum sur l'indépendance.

7 avril 1992

Proclamation de l'indépendance de la République serbe de Bosnie-Herzégovine à Banja Luka par l'Assemblée du peuple serbe.

27 avril 1992

Proclamation à Belgrade de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) comprenant la Serbie et le Monténégro.

12 mai 1992

La République serbe de Bosnie-Herzégovine se dote d'une armée sous le commandement du

général Ratko Mladic.

1 octobre 1992

Les Parlements des républiques serbes autoproclamées de Bosnie-Herzégovine et de Croatie décident de créer une monnaie et une armée communes et d'organiser un référendum sur leur unification.

22 février 1993

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité la proposition française de constituer un tribunal international pour juger les crimes de guerre en ex-Yougoslavie ([résolution 808](#)).

juillet 1995

Massacre de Srebrenica (7000-8000 morts)

25 juillet 1995

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie lance un acte d'accusation contre Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic pour génocide et crimes contre l'humanité.

14 décembre 1995

Signature officielle des accords de Dayton à Paris par Slobodan Milosevic, Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic.

1996–2005

23 septembre 1998

Le Conseil de sécurité de l'ONU exige un cessez-le-feu au Kosovo, le retrait des forces serbes et l'ouverture de négociations directes (résolution 1199).

23-24 mars 1999

A la suite de l'échec des conférences de Rambouillet et de Paris, l'OTAN déclenche l'opération "Force alliée" contre la RFY.

24 mai 1999

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie accuse le Président yougoslave Slobodan Milosevic de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre au Kosovo.

3 juin 1999

Après 78 jours de bombardements, le Parlement serbe approuve le plan de paix proposé par

le G8, proche de celui que Belgrade avait refusé, à Rambouillet.

10 juin 1999

L'opération "Force alliée" de l'OTAN contre la RFY prend officiellement fin. Le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 1244.

11 décembre 1999

Décès de Franjo Tudjman

6 octobre 2000

En RFY, après la contestation des résultats des élections le Parlement fédéral est pris d'assaut par la population. Slobodan Milosevic reconnaît sa défaite et annonce qu'il quitte le pouvoir. Le 7, Vojislav Kostunica devient Président fédéral.

26 octobre 2000

La RFY intègre le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

15 novembre 2000

La RFY pose sa candidature au Conseil de l'Europe.

20 novembre 2000

La RFY adhère aux Nations unies (elle renonce auparavant à se présenter comme le seul successeur de l'ancienne Fédération yougoslave).

1er avril 2001

Arrestation de Slobodan Milosevic à Belgrade. Le 6, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dépose un mandat d'extradition auprès des autorités fédérales yougoslaves.

28 juin 2001

Extradition de Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international de La Haye. Trois actes d'accusation vont peser sur lui, concernant le Kosovo, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

14 mars 2002

Signature d'un accord-cadre entre Belgrade et Podgorica selon lequel la RFY sera remplacée par un Etat commun, dit "Serbie-Monténégro".

4 février 2003

Proclamation de la Communauté d'Etats Serbie-Monténégro.

12 mars 2003

Assassinat du Premier ministre serbe Zoran Djindjic.

7 octobre 2003

Sur la base des engagements pris lors du sommet UE-Balkans occidentaux qui s'est tenu à Thessalonique le 21 juin 2003, l'Union européenne et la Serbie-Monténégro conviennent d'établir un dialogue politique régulier, qui accompagnera leur rapprochement, appuiera les changements politiques et économiques en cours en Serbie-Monténégro et contribuera à établir de nouvelles formes de coopération, en tenant compte en particulier de la qualité de candidat potentiel à l'adhésion à l'UE de la Serbie-Monténégro.

14 octobre 2003

Les autorités de Belgrade et celles de Pristina ouvrent des négociations à Vienne sous les auspices de Harri Holkeri, chef de la Mission intérimaire des Nations unies au Kosovo. Les pourparlers n'aborderont pas la question du statut final du Kosovo.

19 octobre 2003

Décès de Alija Izetbegovic

12 avril 2005

La Commission européenne se prononce pour l'ouverture de négociations en vue de la signature d'un accord de stabilisation et d'association de la Serbie-Monténégro à l'Union européenne.

11 mars 2006

Décès de Slobodan Milosevic

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO

Balkans : le vrai coût pour l'Europe, *Expansion* 1999, n°597, p.50-76.

The Balkans and the challenge of economic integration : regional and European perspectives, Europe and the Balkans international network. A series of Balkan and East-European studies, Stefano Bianchini and Milica Uvalic, Ravenna : Longo, 1997, 217 pages.

Garde, Paul, Les Balkans désenchantés, *Politique internationale*, 2005, n°109, p.363-385.

Les Balkans et maintenant ? Réfugiés (Genève), 2001, vol.3, n°124, p.4-25.

International Commission on the Balkans, The Balkans in Europe's future, *Südosteuropa* (München, Südostinstitut), 2005, 53.Jahrg, Nr.2, p.159-184.

Altmann, Franz-Lothar, Les Balkans occidentaux et l'Union, *Politique étrangère*, 2004-2005, n°4, p.795-805.

Garde, Paul, Etats et quasi-Etats dans les Balkans, *Politique internationale*, 2003, n°100, p.399-430.

Solioz, Christophe, L'après-guerre dans les Balkans, Ed. Karthala, Paris, 2003, 158 pages.

EU enlargement and cleavages in Central Europe, *Central European Political Science Review*, 2003, n°14, p.6-125.

L'Europe et les Balkans occidentaux, Fondation Robert Schuman, Paris, 14 mars 2005, 122 pages (http://www.robert-schuman.org/actualite/eu_balkans2005.htm).

Boidevaix, Francine, L'Europe gère les Balkans : la responsabilité finale reste au concert des puissances, *Relations internationales*, 2005, n°121, p.91-107.

Partenaires et voisins : une PESC pour une Europe élargie, *Cahiers de Chaillot*, 2003, n°64, p.8-178 (<http://www.iss-eu.org/>).

Ragaru, Nadège, Quelle politique européenne pour les Balkans de l'Ouest ? *Politique internationale*, 2004, n°105, p.195-213.

La reconstruction après conflit dans les Balkans : impact du Pacte de Stabilité de l'Europe du Sud-Est, *Etudes Internationales* (Québec), 2003, n°3, p.459-475.

Vukadinovic, Nebojsa, La reconstruction des Balkans est-elle une fiction ? *Cahiers de l'Orient*, 2000, n°59, p.117-133.

Kaldor, Mary, Vejvoda, Ivan, Reconstruction in the Balkans : a challenge for Europe ? *European Foreign Affairs Review*, 1997, n°3, p.329-350.

Pippan, Christian, The rocky road to Europe : the EU's Stabilization and Association Process for the Western Balkans and the principle of conditionality, *European Foreign Affairs Review* 2004, p.219-245.

Slim Assen, les trajectoires de la transition économique dans les Balkans, *Revue d'études comparatives est-ouest*, 1999, n°2/3 p 237-258.

Vachudova, Milada Anna, Strategies for European integration and democratization in the Balkans, Slovak Foreign Policy Affairs, 2003, n°1, p.92-105.

Sobieski, Thérèse, L'Union européenne et les pays des Balkans : le processus de stabilisation et d'association, Revue du Marché commun et de l'Union européenne, 2002, n°458, p.299-304.

Eide, Kai, A comprehensive Review of the situation in Kosovo, UN, NY, Oct 2005.

Eide, Kai, The Situation in Kosovo : Report to the Secretary-General of the United Nations, Brussels, July 2004.

International Commission on The Balkans, The Balkans in Europe's Future, Sofia, April 2005.

European Stability Initiative, Member state building and the Helsinki moment, Berlin, 2005.

Commission of the European Communities, 2005 Enlargement Strategy Paper.

Kempe, Iris, Van Meurs, Wim, Europe beyond EU Enlargement, Prospects and Risks beyond EU Enlargement. Southeastern Europe : Weak States and Strong International Support, ed Win Van Meurs, vol. 2, 2004.

SITE DU COURRIER DES BALKANS : [HTTP://BALKANS.COURRIERS.INFO/THEMA.PHP3?ID_RUBRIQUE=146&THEME=INTEGRATION%20EUROPEENNE](http://balkans.courriers.info/thema.php3?id_rubrique=146&theme=INTEGRATION%20EUROPEENNE)

L'ex-Yougoslavie, dix ans après Dayton (18 octobre 2005).

Zlatko Dizdarevic : « L'Europe ne convient pas à la Bosnie-Herzégovine » (14 octobre 2005).

Vers une nouvelle stratégie européenne pour les Balkans occidentaux ? (13 avril 2005) .

Les agricultures balkaniques pourront-elles résister à l'intégration européenne ? (15 janvier 2005).

Bosnie : la Republika Srpska 9 ans après les accords de paix de Dayton (22 novembre 2004).

Bruxelles se rend compte que l'Union de Serbie et Monténégro ne peut pas survivre (19 septembre 2004).

Serbie - Monténégro : il faut reconnaître l'échec de l'Union d'États (19 septembre 2004).

Intégration européenne : vers une voie spécifique pour le Monténégro ? (13 septembre 2004).

Le Corridor 8, un défi pour tous les Balkans (3 juin 2004).

Intégration européenne des « Balkans occidentaux » : la fin de l'approche régionale (7 mai 2004).

Le chemin européen des Balkans occidentaux (25 avril 2004).

Union européenne : accords de partenariat avec les Balkans Occidentaux (8 février 2004).

Balkans : le rôle du Pacte de stabilité (24 septembre 2003).

Les attentes des Balkans après le sommet de Thessalonique (21 juillet 2003).

Sommet de Thessalonique : une intégration « à la carte » pour les candidats balkaniques ? (30 juin 2003).

Le Sommet de Thessalonique ou la politique de la carotte et du bâton (26 juin 2003).

George Soros : « la Serbie doit oublier le Kosovo et s'ouvrir à l'Europe » (4 juin 2003).

Intégration européenne et échanges interbalkaniques (1er avril 2003).

Comment européaniser les Balkans ? (1er avril 2003).

La France, l'Europe et les Balkans (1er février 2003).

L'Union de la Serbie et du Monténégro est une condition pour l'entrée dans l'Europe (15 janvier 2003).

Gyula Csurgai, La nation et ses territoires en Europe centrale : une approche géopolitique, Bern, Publications Universitaires Européennes, 2005, 271 pages.

Sanguin André-Louis, Cattaruzza Amaël, Chaveneau-le Brun Emmanuelle, L'ex-Yougoslavie, dix ans après Dayton, L'Harmattan, Paris, 2005, 264 pages.

SITE DU BALKAN POLITICAL CLUB : [HTTP://WWW.BALKANPOLITICALCLUB.NET/PUBLICATIONS.PHP?PAGE=18](http://www.balkanpoliticalclub.net/publications.php?page=18)

Construction of the Regional Infrastructure in the Balkans and the European Integration 8th International Conference, 18-19 June 2005, Sofia (<http://www.balkanpoliticalclub.net/media/publications/18/Changing%20Balkans%207.pdf>).

SITE DE CARL BILDT : [HTTP://WWW.BILDT.NET/INDEX.ASP?SECTION=101](http://www.bildt.net/index.asp?section=101)

Never Accept Ethnic Cleansing (22/3/2004).

Close the Reform and Reconciliation Gap! (27/9/2003).

Sergio Viero de Mello (20/8/2003).

Baltic Lessons for the Balkans (2/7/2003).

Our Responsibility for the Balkans (21/3/2003).

Peace in the Balkans ? (10/7/2002).

Learning in the Balkans (20/2/2002).

INTERNATIONAL COMMISSION ON THE BALKANS

The Balkans in Europe's future, International Commission on the Balkans, www.balkan-commission.org, avril 2005, 65 pages.

ASSOCIATION BOSNIA AND HERZEGOVINA 2005

Dzihic, Vedran, La Bosnie-Herzégovine : à mi-chemin entre Dayton et Bruxelles, 30 mai 2005, www.balkans.courriers.info

Dizdarevic Svedor, Bosnie : la croisée des chemins, 16 juin 2005, www.balkans.courrier.info

Domljan Vjekoslav, Développement économique : la Bosnie n'a aucune vision, 20 août 2005, www.balkans.courrier.info

Conference Report, Association Bosnia and Herzegovina 2005, Genève, 20-21 octobre 2005, www.bosnia2005.org

REGARD-EST

Vukadinovic Nebojsa, La reconstruction des Balkans : un projet sans contenu ? 01/09/2000, www.egard-est.com

LE FIGARO

Girard René, La Bosnie peut-elle vivre sans proconsul ? 17 janvier 2006, www.lefigaro.fr

Girard René, L'interminable convalescence bosniaque, 17 janvier 2006, www.lefigaro.fr

CENTRE THUCYDIDE

Ghebali, Victor Yves, Le lancement du PSESE, 2000, http://www.afri-ct.org/auteur.php3?id_auteur=187

IRIS

L'année stratégique, ss. la dir. de Pascal Boniface, Armand Colin, Saint-Just-La-Pendue, années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006.

BANQUE MONDIALE

The Road to stability and prosperity in South Eastern Europe (A regional strategy paper), The World Bank, Washington DC, USA, March 2000, 171 pages.

REFUGIES : HTTP://WWW.UNHCR.ORG

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=4381e647...>

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/publ/opendoc.pdf?tbl=RSDLEGAL&id=42f737874&page=publ>

<http://www.unhcr.ba/press/leaflet.htm>

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/template?page=publ&src=static/gr2004/gr2004toc.htm>

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=42f38b08...>

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/balkans-country?country=croatia>

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/balkans-country?country=macedonia&display=background>)

<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/balkans-country?country=albania>)

CORRUPTION/CRIMINALITE ORGANISEE

<http://spai-rslo.org/about/spai/mission.asp>

<http://www.stabilitypact.org/anticorruption/default.asp>

Nations in Transit 2005 (Freedom House).

Transparency International, *Indice de Perceptions de la Corruption 2005*.

Xavier Raufer, « Lutte contre le crime organisé : le parent pauvre de l'Union européenne ? ».

ELARGISSEMENT

http://europa.eu.int/comm/enlargement/index_en.htm

DIVERS

Mihailo, Crnobrnja, *The Yugoslavia Drama*, McGill Queen's University Press, 1996.

Le nettoyage ethnique : document historique sur une idéologie serbe, collectif, Fayard, 1993.

Forging War : The Media in Serbia, Croatia and Bosnia-Herzegovina, centre international contre la censure, mai 1994.

Dernières guerre balkanique ? Ex-Yougoslavie : témoignages, analyses, perspectives, ss la dir. De Jean Cot, L'Harmattan, 1996.

Garde, Paul, *Vie et mort de la Yougoslavie*, Fayard, 1992.

Djilas, Milovan, *Une société imparfaite*, Calmann-Lévy, 1969.

Bohrowski, *Yougoslavie socialiste*, Armand Colin, Cahier de la Fondation de Science Po, 1956.

Marcovitch, Lazar, *Politique extérieure de la Yougoslavie*, Société générale d'Imprimerie et d'éditions, 1935.

West, Rebecca, *Black Lamb and Grey Falcon : A Journey through Yugoslavia*, MacMian, 1942.

Stoyanovitch, Costa, *La Serbie et la liquidation de la guerre européenne*, Genève, 1919.

Mémoires de Nathalie Reine de Serbie, E. Dertu éditeur, 1891.

Opacic, Petar, *Front de Salonique*, ed Zeitinlik, 1979.

Castelar, Emilio, *La cuestion de oriente*, Oficinas de la ilustracion española y americana, 1876.

Kaldor, Mary, *New and Old Wars : Organised Violence in a Global Era*, ed Praty Press, 1999.

Glenny, Misha, *The Fall of Yugoslavia*, Penguin, 1992.

Vernet, Daniel, Gonin, Jean-Marc, Le rêve sacrifié : chronique des guerres yougoslaves, Odile Jacob, 1994.

Avec les Serbes, ouvrage collectif, éditions de L'âge d'homme, 1996.

Une autre Serbie, éditions Temps Modernes, n° 570-571, janvier-février 1994.

Les intellectuels et la guerre : les opposants de Belgrade, éditions des temps modernes, été 1994.

Kosta, Mihailovic, Regional Reality of Yugoslavia, Ekonomika 1990.

DEPENSES COMMUNAUTAIRES CIVILES

http://europa.eu.int/comm/enlargement/cards/index_en.htm

<http://www.euractiv.com/fr/elargissement/rerelations-ue-europe-sud/article-130584>

http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/actualites/deplacements_a_l_etranger/2000/novembre/sommet_union_europeenne-balkans_occidentaux.14759.html

Liste des Policy papers déjà parus

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- Les Relations UE-Russie : Moscou pose ses conditions
Laurent Vinatier – Disponible en français et anglais (mars 2006)

- La politisation de l'UE : remède ou poison ?
Simon Hix et Stéfano Bartolini – Disponible en français et anglais (mars 2006)

- La stratégie européenne pour l'emploi : un instrument de convergence pour les nouveaux Etats-membres ?
Catherine Palpant – Disponible en français et anglais (janvier 2006)

- Démocratiser la démocratie européenne : Quelles voies pour une démocratie inclusive de qualité et transnationale ?
Stephen Boucher – Disponible en français et anglais (décembre 2005).

- La coopération interparlementaire dans l'Union européenne : L'heure d'un nouveau départ ?
Morgan Larhant – Disponible en français (août 2005).

- L'Europe sociale à l'épreuve de l'élargissement
Marjorie Jouen et Catherine Palpant – Disponible en français et anglais (juin 2005).

- Le premier référendum néerlandais : une évaluation à la veille du scrutin
Arjen Nijeboer – Disponible en anglais (mai 2005).

- Garantir la victoire du « oui » : du premier au deuxième référendum irlandais
Brigid Laffan et Adrian Langan – Disponible en français et anglais (mai 2005).

- La stratégie de Lisbonne et la méthode ouverte de coordination : 12 recommandations pour une stratégie à plusieurs niveaux plus efficace
Stefan Collignon, Renaud Dehousse, Jean Gabolde, Marjorie Jouen, Philippe Pochet, Robert Salais, Rolf-Ulrich Sprenger et Hugo Zsolt de Sousa – Disponible en français et anglais (mars 2005).

- La Commission européenne « élargie »
John Peterson – Disponible en anglais (février 2005).

- La Turquie aux portes de l'Europe
Jean Marcou – Disponible en français (octobre 2004).

- L'avenir du Pacte de Stabilité et de Croissance comme outil de coordination des politiques économiques
Hugo Zsolt de Sousa – Disponible en anglais (avril 2004).

- Une stratégie de sécurité globale pour l'Union
Sven Biscop et Rik Coolsaet – Disponible en anglais (décembre 2003).

- Saint Malo cinq ans après : une évaluation de la PESD
Jolyon Howorth – Disponible en anglais (décembre 2003).

- 9/11 et l'eupéanisation de la politique anti-terrorisme : une analyse critique
Monica den Boer – Disponible en anglais (septembre 2003).

- L'élargissement de l'UE : une fuite en avant ?
Daniel Vaughan-Whitehead – Disponible en français (septembre 2003).

- Responsabilités de l'Europe des 25 dans les rapports de voisinage
William Wallace – Disponible en anglais (juillet 2003).

- La Banque Centrale européenne et la politique monétaire
Hugo Zsolt de Sousa – Disponible anglais (juin 2003).

- Peut-on imaginer des référendums à l'échelle européenne et à quelles conditions ?
Yannis Papadopoulos – Disponible en français (novembre 2002).

- Sécurité européenne : les perspectives de la PESD après le 11 septembre 2001
Jolyon Howorth – Disponible en anglais (mars 2002).

Etude disponible en français et anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>



Education et culture

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, mai 2006